

SIC FR 2100260

**Document d'objectifs
du site Natura 2000 n°15**

« PELOUSES DU SUD-EST HAUT-MARNAIS »

(Haute -Marne)



Pelouse de Cusey

Document de synthèse

Septembre 2005

SIC FR 2100260

**Document d'objectifs
du site Natura 2000 n°15**

**« PELOUSES DU SUD-EST HAUT-MARNAIS »
(Haute-Marne)**

Document de synthèse

Septembre 2005

Réalisation :

David BECU, Chargé d'études Aube/Haute-Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Romarc LECONTE, Chargé de missions Haute-Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Sous la direction de :

Eric BELNOT, Directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Relecture :

Jean-Marie ROYER, Membre du Conseil Scientifique du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Financé par :

DIREN Champagne-Ardenne

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE–FLORE »	4
II – LE DOCUMENT D’OBJECTIFS : LE DOCOB	4
III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB	5
1 – <i>L’Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive</i>	5
2 – <i>L’opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB</i>	5
3 – <i>Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB</i>	6
A - INFORMATIONS GENERALES	7
I – LOCALISATION.....	7
II – STATUT ACTUEL ET LIMITES DU SITE	7
III – DESCRIPTION SOMMAIRE.....	8
IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE.....	8
V – ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D’USAGE	9
1 – <i>Maîtrise foncière</i>	9
2 – <i>Maîtrise d’usage</i>	9
VI – CADRE PHYSIQUE.....	10
1 – <i>Climat</i>	10
2 – <i>Géologie, Géomorphologie, Hydrologie</i>	11
B – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	12
I – CONTEXTE ECOLOGIQUE	12
1 – <i>Inventaires écologiques</i>	12
2 – <i>Inventaires socio-économiques</i>	24
II – ANALYSE ECOLOGIQUE	30
1 – <i>Exigences des habitats et des espèces</i>	30
2 – <i>Dynamique et évolution actuelle</i>	31
3 – <i>Etat de conservation des habitats</i>	32
4 – <i>Facteurs influençant les objectifs de conservation</i>	36
5 – <i>Vulnérabilité des habitats et des espèces</i>	37
6 – <i>Hiérarchisation des enjeux de conservation</i>	40
7 – <i>Synthèse de la phase d’analyse</i>	42

C – DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION	43
I – OBJECTIFS A LONG TERME	43
1 – <i>Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »</i>	43
2 – <i>Améliorer les connaissances sur le site</i>	44
3 – <i>Intégrer la conservation du site dans le contexte local</i>	44
II – OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	44
1 – <i>Restaurer et entretenir les habitats de pelouses et d'éboulis</i>	44
2 – <i>Conserver et favoriser la chênaie-charmaie calciphile, et améliorer les potentialités d'accueil pour la faune</i>	45
3 – <i>Améliorer les connaissances sur la faune</i>	46
4 – <i>Evaluer l'impact de la gestion</i>	46
5 – <i>Informar la population et les acteurs locaux sur la conservation du site</i>	46
6 – <i>Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs</i>	47
D - PROGRAMME D' ACTIONS.....	50
I – LES OPERATIONS DE GESTION	50
1 – <i>Gestion des habitats</i>	50
2 – <i>Suivi écologique</i>	53
3 – <i>Fréquentation, accueil et pédagogie</i>	54
4 – <i>Entretien des infrastructures</i>	55
5 – <i>Surveillance du site</i>	55
6 – <i>Administratif</i>	55
II – LE PLAN DE TRAVAIL	56
BIBLIOGRAPHIE	57

Document de compilation (annexes du document de synthèse)

(Document séparé)

A – Informations générales sur le site

Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Fiches d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000)

Annexe 4 : Cartes du régime foncier

Annexe 5 : Etat du parcellaire (liste des parcelles et des propriétaires)

Annexe 6 : Liste des parcelles louées ou gérées par un tiers

B – Contexte écologique

Annexe 7 : Localisation des habitats naturels

Annexe 8 : Liste et statut de la flore présente sur le site Natura 2000

Annexe 9 : Liste et statut de la faune présente sur le site Natura 2000

Annexe 10 : Dynamique de la végétation sur le site Natura 2000

Annexe 11 : Fiches habitats de l'Annexe I de la Directive « Habitats »

Annexe 12 : Fiche espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats »

C – Contexte socio-économique

Annexe 13 : Phase de concertation

Annexe 14 : Localisation des activités pratiquées sur le site Natura 2000

D – Gestion écologique

Annexe 15 : Synthèse de la gestion écologique

Annexe 16 : Fiches actions

Annexe 17 : Plan de travail

E – Administratif

Annexe 18 : Organigramme du déroulement du DOCOB

Annexe 19 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

Annexe 20 : Comptes-rendus des réunions du Comité de Pilotage Local

PREAMBULE

PREAMBULE

I - LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »

La Directive n°92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 fixe la liste des habitats et des espèces sauvages de faune et de flore nécessitant une protection stricte ou la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Ces Z.S.C. forment un réseau cohérent de sites protégés appelé réseau Natura 2000.

Cette Directive européenne a été transcrite en droit français par l'Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (Titre III – Réseau Natura 2000) dans laquelle il est fait mention de la notion de documents d'objectifs (un document d'objectifs par site Natura 2000) ainsi que de la priorité d'une mise en œuvre contractuelle des mesures de gestion.

Le site des « Pelouses du sud-est haut-marnais » a été transmis à l'Union Européenne car il représente un ensemble éclaté de **pelouses sèches à très sèches** incluant des **zones rocheuses**. Ces milieux représentent des habitats naturels remarquables inscrits à l'annexe I de la Directive définissant les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ».

II - LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : LE DOCOB

En France, pour chaque Z.S.C., un document d'orientation et de planification de la gestion doit être réalisé en collaboration avec les différents acteurs sur le site. Ces documents sont les documents d'objectifs (ou DOCOB).

Le présent document est la transposition des mesures à réaliser pour respecter la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Etabli sous la responsabilité de l'Etat, le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs de la Directive (contenu fixé par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001, article 214-24 du code rural) :

- identification des espèces qui nécessitent une protection et une localisation précise,
- identification des exigences écologiques pour lesquelles le site a été désigné ainsi que les aspects économiques, sociaux et culturels au niveau local,
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces,
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluation des dépenses engendrées pour le respect de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dans la Z.S.C. et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

Il est défini pour 6 ans et peut être reconduit en l'état ou après modifications, toujours sous contrôle du comité de pilotage local.

III - LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB

Annexe 18 : Organigramme du déroulement du DOCOB

1 - L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive

L'Etat français est responsable de l'application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » par l'intermédiaire des préfets départementaux, en l'occurrence, pour le site Natura 2000 n°15 « Pelouses du sud-est haut-marnais », du Préfet de la Haute-Marne.

Celui-ci a délégué ses pouvoirs de présidence du comité de pilotage local pour le suivi de l'élaboration du DOCOB à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Marne (D.D.A.F.). La D.D.A.F. est chargée de la bonne marche de la concertation et soutient l'opérateur local dans ses démarches. Le Préfet approuve le DOCOB final après avis du comité de pilotage local. Le DOCOB devient opérationnel après avis favorable du comité de pilotage local.

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) est le financeur du DOCOB et est un des interlocuteurs privilégiés du Préfet et de l'opérateur local.

Les autres administrations concernées sont représentées au sein du comité de pilotage local.

2 - L'opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB

L'opérateur local est désigné par le comité de pilotage local sur proposition du comité départemental Natura 2000. L'opérateur local est, en général, la structure ayant une participation dominante dans la gestion du site ou une compétence particulière par rapport à la problématique du site.

L'opérateur local est responsable de l'élaboration du DOCOB sous tutelle du comité de pilotage local. Il est tenu de rédiger le DOCOB en réalisant lui-même ou en faisant réaliser les études techniques et scientifiques par des experts extérieurs, en fonction de ses propres compétences.

Il est également chargé de l'animation du DOCOB, en partenariat avec les services de l'Etat, en préparant et animant les comités de pilotage locaux. Il doit également rencontrer l'ensemble des acteurs et des usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Il est non seulement chargé de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d'actions opérationnel et de chiffrer les coûts engendrés par les mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux suivis scientifique et administratif et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

L'opérateur local désigne, au sein de la structure, un chargé de mission coordinateur, responsable du suivi de l'élaboration du DOCOB. Cette personne, qui n'a pas vocation à représenter les intérêts de sa structure, est chargée de la synthèse des données, d'être en contact avec tous les acteurs et de faire des propositions au comité de pilotage local.

Pour le site Natura 2000 n°15 « Pelouses du sud-est haut-marnais », l'opérateur local désigné par le comité de pilotage local est le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. Les chargés de mission coordinateurs pour ce site sont David BECU, chargé d'études Aube/Haute-Marne, et Romaric LECONTE, chargé de missions Haute-Marne au Conservatoire.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est une association loi 1901 créée en 1988 qui a pour but de sauvegarder les milieux et les espèces menacées notamment grâce à la maîtrise foncière des sites (acquisition, location ou convention) et qui, aujourd'hui, gère dans un cadre partenarial plus de 1580 hectares répartis sur 104 sites sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne.

Sur les sites ainsi maîtrisés, des plans de gestion et des mesures de gestion sont appliqués afin de conserver leur intérêt écologique et patrimonial. Sur les sites qui le permettent, des actions pédagogiques et des animations sont mises en place pour sensibiliser la population à l'existence et à la préservation des espaces remarquables et des espèces menacées.

3 - Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB

Annexe 19 : Arrêté de constitution du comité de pilotage local

Annexe 20 : Comptes-rendus des réunions du comité de pilotage local

Le comité de pilotage local de ce site a été institué par l'arrêté préfectoral n°0592 du 23 janvier 2001. Il est présidé par la D.D.A.F. de Haute-Marne par délégation du Préfet de la Haute-Marne. Il rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site. Il comprend les propriétaires, les exploitants, les élus locaux, les administrations, les associations de protection de l'environnement, les usagers du site, un expert membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

Le rôle du comité de pilotage local est de suivre l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB tous les 6 ans.

A - INFORMATIONS GENERALES

A - INFORMATIONS GENERALES

I - LOCALISATION

Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000

Le site Natura 2000 n°15 « Pelouses du sud-est haut-marnais » comprend un ensemble de 15 secteurs de pelouse qui s'étend sur 10 communes situées au sud du département de la Haute-Marne :

- ↪ 3 secteurs de pelouse situés au nord de la commune de Grenant (Gr1, Gr2, Gr3 sur la carte de localisation du site Natura 2000),
- ↪ 2 secteurs de pelouse situés au nord-est de la commune de Prauthoy (Pr1, Pr2),
- ↪ 2 secteurs de pelouse situés au sud de la commune de Vaux-sous-Aubigny (Va1 et Va2),
- ↪ 1 secteur de pelouse situé à l'ouest de la commune de Montsaugeon (Mo1),
- ↪ 3 secteurs de pelouse situés au nord-est de la commune de Dommarien (Do1, Do2, Do3),
- ↪ 1 secteur de pelouse situé au sud de la commune de Choilley-Dardenay (Da1),
- ↪ 2 secteurs de pelouse situés au sud de la commune de Cusey (Cu1 et Pe1),
- ↪ 1 secteur de pelouse situé sur les communes de Chassigny-Aisey, de Maatz, et de Saint-Broingt-le-Bois (Ch1).

Remarque : Dans la suite du document, ce sont essentiellement les numéros de secteurs de pelouse qui seront utilisés.

II - STATUT ACTUEL ET LIMITES DU SITE

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Fiches d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000)

Le site Natura 2000, d'une superficie de 232 hectares, reprend les limites des ZNIEFF.

L'intérêt écologique du site est reconnu du niveau européen au niveau local :

Au niveau européen

- ↪ **Proposé au Réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats »** : les « Pelouses du sud-est haut-marnais » ont été inventoriées sous le numéro régional 15 (code site Natura 2000 n°FR2100260).

Au niveau national et régional

- ↪ **Répertorié à l'inventaire ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Le site Natura 2000 reprend les limites de 7 ZNIEFF de type I :
 - n°8934 intitulée « Pelouses de la Combe de Maatz à Chassigny »
 - n°8935 intitulée « Pelouses et résurgence à Cusey »
 - n°8936 intitulée « Pelouse de la Côte du Moulin à Percey-le-Petit »
 - n°15529 intitulée « Pelouses de Couzon-sur-Coulange »
 - n°15538 intitulée « Pelouses calcaires de Dommarien, Prauthoy et Montsaugeon »
 - n°15539 intitulée « Pelouses au Nord de Grenant »
 - n°15542 intitulée « Anciennes lavières de Dardenay »

Au niveau local

- ↳ **Inscrit au Plan Local d'Urbanisme de Vaux-sous-Aubigny et au Plan d'Occupation des Sols de Prauthoy en zone ND** (zone permettant d'assurer une protection totale vis-à-vis de l'urbanisation) pour les pelouses de Couzon-sur-Coulange (Va1 et Va2) et la majeure partie des pelouses situées sur le territoire de Prauthoy (Pr1 et Pr2).

III - DESCRIPTION SOMMAIRE

Situé à la limite Sud de la région Champagne-Ardenne, cet ensemble de pelouses sèches à très sèches, incluant des zones rocheuses, présente un grand intérêt faunistique et floristique. Plusieurs espèces végétales et animales sont protégées ou sont en limite d'aire de répartition. S'ajoute à cela un intérêt hydrogéologique avec la résurgence du Creux Jannin, source vaclusienne située sur la commune de Cusey.

IV - HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE

1981 : Les « Pelouses et résurgence à Cusey » sont répertoriées en ZNIEFF de type I.

1987 : Les « Pelouses de la Combe de Maatz à Chassigny » et la « Pelouse de la Côte du Moulin à Percey-le-Petit » sont répertoriées en ZNIEFF de type I.

1990 : La commune de Cusey confie la gestion des pelouses de « la Margelle » (Cusey) et de « la Côte du Moulin » (Percey-sous-Montormentier) au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

1993 : Les « Pelouses de Couzon-sur-Coulange », les « Pelouses calcaires de Dommarien, Prauthoy et Montsaugéon », les « Pelouses au Nord de Grenant » ainsi que les « Anciennes lavières de Dardenay » sont répertoriées en ZNIEFF de type I.

1999 : Les 7 ZNIEFF inventoriant cet ensemble de pelouses sont proposées sur la liste des sites d'intérêt communautaire éligibles au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » pour être intégrées dans le futur réseau Natura 2000.

12 novembre 2001 : Le comité de pilotage local du site Natura 2000 n°15 désigne le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne comme opérateur local pour la réalisation et l'animation du document d'objectifs.

2002 : La Ligue pour la Protection des Oiseaux organise un chantier de jeunes pour débroussailler une partie des pelouses de la commune de Grenant.

2004 : La commune de Grenant confie 15 hectares de pelouses communales en gestion au Conservatoire, par le biais d'un bail emphytéotique de 18 ans.

V - ASPECTS FONCIERS, MAÎTRISE D'USAGE

1 - Maîtrise foncière

Annexe 4 : Cartes du régime foncier

Annexe 5 : Etat du parcellaire (liste des parcelles et des propriétaires)

Ce sont 125 propriétaires, dont 7 communes, qui se partagent les secteurs inclus dans le site Natura 2000. En terme de surface, sur les 232 ha concernés, environ 54 ha sont propriétés communales, soit 23 % de la surface.

Numéro du secteur de pelouse	Commune	Précision du lieu	Surface totale	Surface communale	
				ha	%
Gr1	Grenant	« La Fourrée »	16,82 ha	5,72 ha	2,5 %
Gr2	Grenant	« Combe du Bas de la Forêt »	9,22 ha	0,88 ha	0,4 %
Gr3	Grenant	« Prés de Montrécourt »	13,51 ha	6,94 ha	3,0 %
Pr1	Prauthoy	« Sous la Perrière »	15,27 ha	2,62 ha	1,1 %
Pr2	Prauthoy	« Mont Musard »	15,04 ha	-	-
Mo1	Montsaugéon	« Sur les Roches »	7,90 ha	2,72 ha	1,2 %
Cu1	Cusey	« Creux Jannin »	19,85 ha	6,30 ha	2,7 %
Pe1	Cusey	« Côte du Moulin »	5,16 ha	1,52 ha	0,6 %
Ch1	Chassigny-Aisey, Maatz, Saint-Broingt-le-Bois	« Combe de Maatz »	84,46 ha	25,33 ha	10,9 %
Da1	Choilley-Dardenay	Anciennes lavières	11,11 ha	-	-
Do1	Dommarien	« Les Charmes »	4,50 ha	1,15 ha	0,5 %
Do2	Dommarien	« Les Quatre Groseilliers »	2,71 ha	-	-
Do3	Dommarien	« Les Quatre Groseilliers »	3,69 ha	-	-
Va1	Vaux-sous-Aubigny	« Sous Forêt »	6,92 ha	-	-
Va2	Vaux-sous-Aubigny	« La Vigne Blanche »	15,69 ha	0,41 ha	0,2 %
TOTAL			231,85 ha	53,59 ha	23,1 %

A noter que sur la commune de Grenant, ce sont 127 parcelles, d'une superficie rarement supérieure au quart d'un hectare, qui sont incluses dans le périmètre Natura 2000.

2 - Maîtrise d'usage

Annexe 6 : Liste des parcelles louées ou gérées par un tiers

Selon les renseignements fournis par les propriétaires*, environ 30 parcelles, pour environ 67 ha inclus dans le périmètre Natura 2000, sont gérées par un tiers. Le reste des parcelles, quand elles sont gérées, le sont directement par les propriétaires (exploitation agricole, bois de chauffage, vergers...).

Parmi les gestionnaires de cette trentaine de parcelles, on peut distinguer :

- Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Environ 22 ha de pelouses (dont 18 ha en Natura 2000) sont confiés en gestion par les communes de Cusey et de Grenant, au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne par le biais de baux emphytéotiques (signé en 1990 pour une durée de 30 ans sur Cusey, et en 2004 pour un bail de 18 ans sur Grenant).

- Les exploitants agricoles

La majorité des parcelles louées le sont à des exploitants agricoles (une dizaine) pour être cultivées (céréales, jachère) ou pâturées.

- Les exploitants forestiers

Une parcelle (environ 2 ha concernés par Natura 2000 sur le secteur de Couzon-sur-Coulange) est gérée par un expert forestier pour le compte du Groupement Forestier de la Chênaie.

- Un carrier

La carrière de Chassigny, propriété de la commune et incluse dans le site, fait l'objet d'une autorisation d'exploitation qui prendra fin en avril 2008 (exploitant : Holcim Granulats).

** Les données recueillies ne se veulent pas exhaustive puisque seulement un tiers des propriétaires interrogés ont retourné le questionnaire sur les activités. Toutefois, même si le nombre de réponses peut apparaître faible en quantité, en terme de surface renseignée, le taux de réponse s'avère satisfaisant (plus de 72 % de la surface du site Natura 2000).*

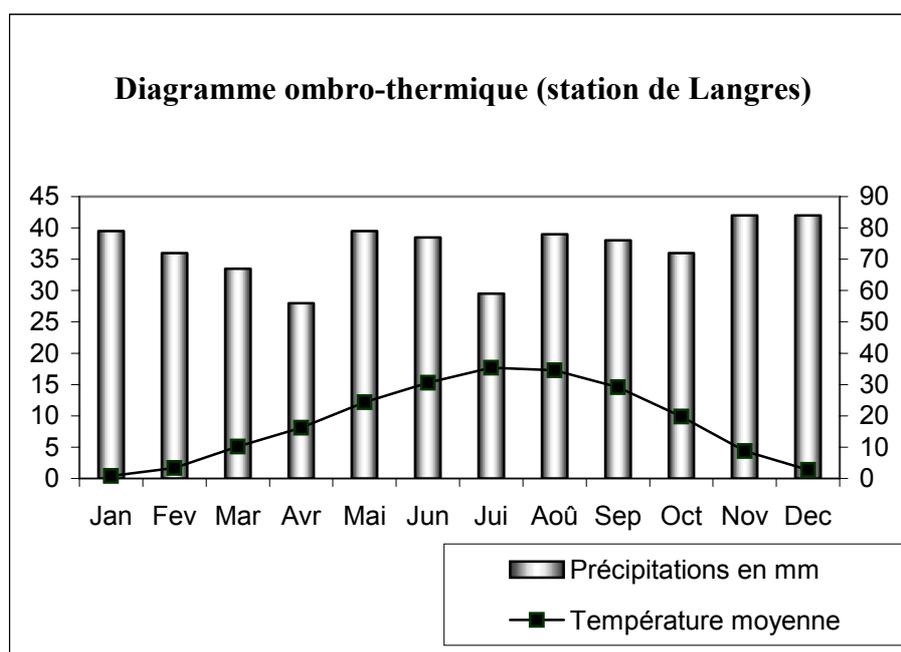
VI - CADRE PHYSIQUE

1 - Climat

Par son relief relativement élevé et son orientation générale vers le Nord par rapport à l'axe du seuil élevé qui relie Vosges et Morvan, le Plateau de Langres bénéficie d'un climat particulier à tendance continentale. Il se caractérise par des précipitations relativement abondantes (883 mm), des températures moyennes (9,0°C) plus basses que celles des régions voisines avec un minimum moyen de 5,5 °C et un maximum moyen de 12,4°C et un nombre de jours de gelé relativement important.

Données météorologiques de la station de Langres (moyenne sur 44 années)

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec
Température minimale	-1,9	-1,1	1,7	4,1	8,0	11,1	13,3	13,1	10,6	6,6	1,9	-0,8
Température maximale	2,6	4,5	8,6	12,0	16,4	19,5	22,1	21,6	18,5	13,1	6,9	3,6
Température moyenne	0,4	1,7	5,1	8,1	12,2	15,3	17,7	17,3	14,6	9,9	4,4	1,4
Nombre de jours de gel	20	16	10	4	0	0	0	0	0	1	9	17
Précipitations en mm	79	72	67	56	79	77	59	78	76	72	84	84



2 - Géologie, Géomorphologie, Hydrologie

Le site Natura 2000 repose sur des terrains datant du Jurassique moyen et supérieur qui forment dans cette région une succession de plateaux calcaires.

La plupart des secteurs de pelouse (Cu1, Pe1, Do1, Pr1, Pr2, Do2, Do3, Mo1, Ch1, Va2 partie sud) repose sur les calcaires compacts du Bathonien moyen. Cette couche géologique se caractérise par des bancs épais, régulièrement stratifiés et dépourvus de joints marneux importants. De nombreuses diaclases fissurent cette formation dont l'épaisseur est en général de 65 mètres mais n'excède guère 40 mètres à Prauthoy.

La pelouse située sur la commune de Choilley-Dardenay (Da1) repose sur les calcaires grenus et dalle nacrée du Bathonien terminal et Callovien. Ces calcaires oolithiques et bioclastiques sont à stratifications obliques et certains niveaux se débitent en dalles ou plaquettes.

Les pelouses de Vaux-sous-Aubigny (Va1 et Va2 partie Nord) reposent quant à elles, sur des calcaires du Callovien supérieur et de l'Oxfordien moyen. Ces couches géologiques se caractérisent par des calcaires argileux fossilifères.

Dans les calcaires du Callovien et du Bathonien, l'eau percole sans difficulté du fait de la fissuration et de la densité des joints de stratification.

Les pelouses situées sur la commune de Grenant reposent sur des calcaires du Bajocien. Le faciès supérieur à Polypiers se caractérise par des calcaires massifs, à grain fin. Comme ces calcaires sont fissurés et coupés de joints de stratification nombreux, la circulation de l'eau y est facilitée.

Le caractère poreux de ces calcaires facilitant l'infiltration de l'eau est à l'origine des conditions de « sécheresse » du sol sur ces pelouses.

Une particularité géomorphologique du site de Cusey est l'existence d'une résurgence de la Vingeanne au pied du versant.

B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

B - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

I - CONTEXTE ECOLOGIQUE

1 - Inventaires écologiques

Remarque : Les informations concernant les habitats et les espèces de la Directive « Habitats » sont synthétisées en annexe (annexes 11 et 12).

a - Habitats naturels

Annexe 7 : Localisation des habitats naturels

➤ Habitat aquatique

Rivière à végétation de renoncules (oligo-mésotrophe à méso-eutrophe et neutre à basique)

Code Corine Biotopes : 24.43 x 24.12

Code Natura 2000 : 3260

Correspondance phytosociologique : *Ranunculion aquatilis*

Surface : 0.01 ha

Secteurs de pelouses concernées : Cu1

Description : Situé au niveau de la résurgence en contre bas de la pelouse, cet habitat est caractérisé par une végétation aquatique composée de Renoncules et de Callitriches.

Espèces indicatrices : Renoncule aquatique, Renoncule peltée

Valeur patrimoniale : La valeur patrimoniale de cet habitat inscrit à l'annexe I de la Directive est considérée comme faible du fait de sa surface très réduite sur le site Natura 2000.

➤ Habitat d'éboulis

Eboulis calcaires thermophiles

Code Corine Biotopes : 61.311

Code Natura 2000 : 8130*

Correspondance phytosociologique : association du *Centrantho angustifolii-Iberidetum durandi*
(alliance : *Stipion calamagrostidis*)

Surface : 0.1 ha

Secteurs de pelouses concernées : Da1

Description : Situé sur des anciennes lavières, cet habitat est caractérisé par un recouvrement très faible de la végétation (< 25%). Le Centranthe à feuilles étroites est l'espèce dominante. Le Brome dressé et la Fruticée ont tendance à coloniser progressivement cet habitat.

Espèces indicatrices : Rumex en écusson (*Rumex scutatus*), Centranthe à feuilles étroites (*Centranthus angustifolius*).

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive (habitat prioritaire), est également considéré comme très rare en Champagne-Ardenne. De plus, le cortège floristique de cet habitat sur le site Natura 2000 est typique et riche en espèces d'intérêt patrimonial.

Sur ce site, sa valeur patrimoniale est considérée comme forte.

➤ Habitats de pelouses, prairies et fruticées

Dalles rocheuses à Sedums

Code Corine Biotopes : 34.11

Code Natura 2000 : 6110

Correspondance phytosociologique : association du *Cerastietum pumili*
(alliance de l'*Alyssa Sedion albi*)

Surface : 1 ha (cette surface est approximative car cet habitat se trouve en général en mosaïque avec les habitats de pelouses mésoxérophiles et xérophiles, et sa surface est très réduite, de l'ordre de quelques mètres carrés)

Secteurs de pelouses concernées : tous les secteurs

Description : Cet habitat se rencontre sur les dalles calcaires où la pente est très faible (<10°). Il se caractérise par une végétation discontinue dont le recouvrement moyen est de 50% et se compose de graminées dont le Brome dressé est l'espèce dominante, d'orpins (Orpin blanc, Orpin réfléchi, Orpin acre) et d'espèces basses (Germandrée Petit Chêne, Potentille printanière, Serpolet couché).

Espèces indicatrices : Orpin blanc (*Sedum album*), Orpin acre (*Sedum acre*).

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive (habitat prioritaire), est également considéré comme très rare en Champagne-Ardenne. De plus, le cortège floristique de cet habitat sur le site Natura 2000 est typique et diversifié.

Sur l'ensemble du site, sa valeur patrimoniale est considérée comme forte.

Pelouse des rochers calcaires ensoleillés

Code Corine Biotopes : 34.332

Code Natura 2000 : 6210

Correspondance phytosociologique : association du *Teucrio-Melicetum ciliatae*
(alliance du *Diantho-Melicion ciliatae*)

Surface : 0.02 ha (cette surface est approximative car cet habitat se trouve en général en mosaïque avec les habitats de pelouses mésoxérophiles et sa surface est très réduite, de l'ordre de quelques mètres carrés).

Secteurs de pelouses concernées : Mo1

Description : Cet habitat a une physionomie et une composition floristique très proche de l'habitat « Dalles rocheuses à Sedums ». C'est la présence de la Mélisque ciliée qui a permis de différencier celui-ci de l'habitat « Dalles rocheuses à Sedums ».

Par contre, la présence de thérophytes telles que l'Alsine fasciculée (*Minuartia rubra*) n'a pu être confirmée en 2003. Ce type d'espèce n'a pas pu se développer en 2003 à cause des conditions de sécheresse.

Espèces indicatrices : Mélisque ciliée (*Melica ciliata*), Alsine fasciculée (*Minuartia rubra*), Orpin blanc (*Sedum album*).

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme quasi disparu de Champagne-Ardenne.

De ce fait, la valeur patrimoniale de cet habitat est considérée comme forte.

Pelouse mésoxérophile calcicole

Code Corine Biotopes : 34.3227

Code Natura 2000 : 6210

Correspondance phytosociologique : association du *Festuco lemanii-Brometum*
(sous alliance du *Teucrio-Mesobromenion*)

Surface : 37.5 ha

Secteurs de pelouses concernées : tous les secteurs de pelouse

Description : C'est une pelouse, plus ou moins continue dont le recouvrement est supérieur à 90%. Elle est constituée de graminées (Brome dressé, Fétuque de Leman et Brachypode penné), de laïches (Laïche glauque, Laïche printanière) et de plantes basses des pelouses (Germandrée des montagnes, Germandrée Petit Chêne et Potentille printanière).

Espèces indicatrices : Brome dressé (*Bromus erectus*), Cytise couché (*Cytisus decumbens*), Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*), Koélerie pyramidale (*Koeleria pyramidata*).

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme rare en Champagne-Ardenne. Les reptiles tels que le Lézard des murailles, le Lézard vert et la Couleuvre verte et jaune (annexe IV de la Directive) fréquentent ce type de milieu. L'Alouette Lulu et la Pie Grièche écorcheur (annexe I de la Directive « Oiseaux ») sont également présentes.

Sur l'ensemble du site, sa valeur patrimoniale est considérée comme moyenne.

Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole

Code Corine Biotopes : 34.323

Code Natura 2000 : 6210

Correspondance phytosociologique : association du *Coronillo-Brachypodietum*
(sous alliance du *Eu-Mesobromenion*)

Surface : 6.5 ha

Secteurs de pelouses concernées : Gr1, Gr2, Gr3, Ch1, Do1, Va1, Cu1

Description : C'est une pelouse continue et dense reposant sur un sol bien développé. Elle est dominée par le Brachypode penné et accompagnée par le Brome dressé, le Gaillet commun et la Coronille bigarrée.

Espèces indicatrices : Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), Coronille bigarrée (*Securigera varia*), Gaillet commun (*Galium mollugo*), Primevère officinale (*Primula veris*), Violette hérissée (*Viola hirta*)

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme rare en Champagne-Ardenne. Toutefois, cet habitat représente un faciès de dégradation de la pelouse mésoxérophile calcicole. Le Brachypode, envahissant progressivement la pelouse mésoxérophile calcicole, entraîne une diminution de la diversité floristique. De ce fait, sa valeur patrimoniale est considérée comme faible.

Pelouse xérophile calcicole

Code Corine Biotopes : 34.3325

Code Natura 2000 : 6210

Correspondance phytosociologique : association du *Inulo montanae-Brometum*
(sous alliance du *Eu-Xerobromenion*)

Surface : 5.5 ha dont 5 hectares en mosaïque avec l'habitat pelouse mésoxérophile

Les surfaces données sont approximatives car ce groupement est la plupart du temps en mosaïque avec l'habitat pelouse mésoxérophile ce qui rend la cartographie de celui-ci très difficile. La pelouse de Percey (Pe1) est la seule à posséder des zones de pelouse xérophile bien définies.

Secteurs de pelouses concernées : Do1, Do2, Do3, Pr1, Pr2, Cu1, Pe1, Mo1

Description : Cet habitat se rencontre soit sur des pentes raides exposées au sud (Cu1 et Pe1), soit sur des surfaces relativement planes (Do1, Do2, Do3, Pr1, Pr2) C'est une pelouse rase et discontinue dont le recouvrement moyen est de 75%. Elle est constituée de graminées (*Bromus erectus*, *Festuca burgundiana*) ainsi que de plantes basses des pelouses (Germandrée des montagnes, Serpolet couché, Potentille printanière).

Espèces indicatrices : Héliantheme des Apennins (*Helianthemum apeninum*), Bugrane naine (*Ononis pusilla*), Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*), Orobanche de la germandrée (*Orobanche teucrii*), Fumana couché (*Fumana procumbens*)

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme quasi disparu en Champagne-Ardenne. Les reptiles tels que le Lézard des murailles, le Lézard vert et la Couleuvre verte et jaune (annexe IV de la Directive) fréquentent ce type de milieu. L'Alouette Lulu et la Pie Grièche écorcheur (annexe I de la Directive « Oiseaux ») sont également présentes. De nombreuses espèces floristiques sont également présentes sur ce type de milieu (Fumana vulgaire, Héliantheme des Apennins, Odontite jaune, Bugrane naine, Œillet saxifrage...)

Sur l'ensemble du site, sa valeur patrimoniale est considérée comme forte.

Fruticée sur pelouses calcaires

Code Corine Biotopes : - (faciès de dégradation des habitats de pelouses)
- 31.88 (lorsque présence du Genévrier)

Code Natura 2000 : - 6210

- 5130 (faciès à Genévrier)

Correspondance phytosociologique : *Berberidion*

Surface : 42 ha

Secteurs de pelouses concernées : tous les secteurs de pelouse

Description : C'est une formation constituée d'arbustes où le Prunellier, l'Aubépine monogyne, le Prunier Sainte Lucie, le Cornouiller mâle et la Viorne lantane sont bien représentés.

Un faciès de la fruticée où le Genévrier commun devient dominant comme sur la pelouse de Chassigny est distingué.

Espèces indicatrices : Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Prunier Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*), Viorne lantane (*Viburnum lantanum*), Genévrier commun (*Juniperus communis*)

Valeur patrimoniale : Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive du fait que c'est un faciès d'embroussaillage des pelouses. Les reptiles tels que les lézards des murailles, la Couleuvre d'Esculape et la Coronelle lisse (annexe IV de la Directive) fréquentent ce type de milieu. La Pie Grièche écorcheur (annexe I de la Directive « Oiseaux ») est également présente. Le Grand Rhinolophe (annexe II de la Directive) est une chauve-souris qui fréquentera ce type milieu pour la recherche de nourriture. Sur ce site, la valeur patrimoniale de cet habitat est considérée comme moyenne.

Prairie mésophile de fauche

Code Corine Biotopes : 38.22

Code Natura 2000 : 6510

Correspondance phytosociologique : sous-alliance *Centaureo jaceae-Arrhenatherenion elatioris*
(alliance *Arrhenatherion elatioris*)

Surface : 1 ha

Secteurs de pelouses concernées : Cu1

Description : C'est une prairie de fauche moyennement fertilisée dont la végétation est assez dense. Elle est dominée par des graminées sociales telles que le Fromental élevé ou la Trisète jaunâtre.

Espèces indicatrices : Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), Gaillet jaune (*Galium verum*), Gaillet commun (*Galium mollugo*), Trisète jaunâtre (*Trisetum flavescens*), Knautie des champs (*Knautia arvensis*)

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme très rare en Champagne-Ardenne. Toutefois dans ce cas précis, il représente un faciès de dégradation de la pelouse mésoxérophile calcicole. De ce fait, sa valeur patrimoniale est considérée comme faible.

Prairies sèches améliorées

Code Corine Biotopes : 81.1

Correspondance phytosociologique : -

Surface : 13.5 ha

Secteurs de pelouses concernées : Gr1, Do1, Va1, Va2, Da1, Cu1, Pe1

Description : Cet habitat comprend les prairies permanentes semées ou très fortement fertilisées avec une faune et une flore appauvries.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme nulle.

➤ Habitats forestiers

Plantations de Pins

Code Corine Biotopes : 83.3112
Correspondance phytosociologique : -

Code Corine biotopes : 83.3112

Surface : 23.5 ha

Secteurs de pelouses concernées : Do1, Do2, Do3, Ch1, Pr1, Va1, Da1, Cu1

Description : Cet habitat est constitué essentiellement de Pins noirs et de Pins sylvestres. La strate arbustive est constituée en général d'Aubépines monogynes, de Prunelliers, de Camérisier. La strate herbacée est dominée par le lierre ou par des espèces caractéristiques des pelouses telles que le Brachypode.

Espèces indicatrices : Pin noir (*Pinus nigra*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme nulle.

Plantations de Robiniers

Code Corine Biotopes : 83.324
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 7 ha

Secteurs de pelouses concernées : Cu1, Do1, Da1, Va2

Description : Ce sont des plantations constituées uniquement de Robiniers. La strate herbacée est proche de la chênaie charmaie.

Espèces indicatrices : Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme nulle.

Chênaie-charmaie calciphile

Code Corine Biotopes : 41.27
(sylvofaciès de la Hêtraie-Chênaie : code Corine 41.13)

Code Natura 2000 : 9130

Correspondance phytosociologique : alliance du *Carpinion betuli*

Surface : 43.5 ha

Secteurs de pelouses concernées : Gr1, Gr2, Gr3, Ch1, Do1, Va1, Da1, Cu1, Pe1

Description : C'est une forêt dominée par le Chêne sessile et le Frêne. La strate arbustive est dominée par le Noisetier et la strate herbacée par le Lierre.

Espèces indicatrices :

Strate arborée : Chêne sessile (*Quercus petraea*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Charme (*Carpinus betulus*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)

Strate herbacée : Lierre (*Hedera helix*), Melique uniflore (*Melica uniflora*), Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*)

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme rare en Champagne-Ardenne. La Chênaie-Charmaie constitue un sylvo-faciès de la Hêtraie-Chênaie. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme moyenne du fait que ce sylvo-faciès reste répandu dans la région et que sa surface est relativement faible et disséminée sur le site. Le Grand Rhinolophe peut utiliser ce type de milieu pour la recherche de nourriture.

➤ Autres habitats

Grandes cultures

Code Corine Biotopes : 82.1
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 44.5 ha

Secteurs de pelouses concernées : G2, G3, Ch1, Do2, Do3, Va2, Da1, Cu1, Pe1

Description : Cet habitat comprend les cultures de céréales et autres cultures traitées intensivement sur de grandes surfaces.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme nulle.

Terrains en jachère

Code Corine Biotopes : 87.1
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 5.5 ha

Secteurs de pelouses concernées : G2, Ch1, Pr2, Va1

Description : Cet habitat comprend les zones agricoles laissées en jachère.

Remarque : La jachère qui se situe à l'est de la pelouse de Champigny est présente depuis une dizaine d'années. Son cortège floristique est à ce jour très proche de celui des pelouses mésoxérophile calcicole.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme faible (jachère située à l'est de la pelouse de Champigny) et nulle dans les autres secteurs.

Zones rudérales

Code Corine Biotopes : 87.2
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 2.5 ha

Secteurs de pelouses concernées : Gr1, Gr2, Do3, Pr1, Va1, Va2, Da1

Description : Cet habitat comprend les routes et leurs abords, ainsi que toutes les zones interstitielles qui peuvent être perturbées par l'homme ce qui entraîne en général le développement d'espèces nitrophiles.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme nulle.

Carrière à ciel ouvert

Code Corine Biotopes : 86.413
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 1 ha

Secteurs de pelouses concernées : Ch1

Description : Cet habitat comprend la carrière pour l'extraction du calcaire sur la pelouse de la Combe de Maatz à Champigny.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme nulle.

Synthèse de la valeur patrimoniale des habitats naturels

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	% de la surface totale	Valeur patrimoniale
Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (137.1 hectares soit 58.6% de la surface du site Natura 2000)						
Rivière à végétation de Renoncles	24.43 x 24.12	3260	-	0.01	0.004%	★
Eboulis calcaires thermophiles	61.311	8130*	RR	0.1	0.04%	★★★★
Dalles rocheuses à Sedums	34.11	6110*	RR	1	0.4%	★★★★
Pelouse des rochers calcaires ensoleillés	34.332	6210	RRR	0.02	0.008%	★★★★
Pelouse mésoxérophile calcicole	34.3227	6210	R	37.5	16.1%	★★
Pelouse xérophile calcicole	34.3325	6210	RRR	5.5	2.3%	★★★★
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	34.323	6210	R	6.5	2.7%	★
Fruticée sur pelouse calcaire Faciès dominé par le Genévrier	- 31.88	6210 5130	-	42	18%	★★
Prairie mésophile de fauche	38.22	6510	RR	1	0.4%	★
Chênaie-Charmaie calciphile	41.27	9130	R	43.5	18.7%	★★

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	% de la surface totale	Valeur patrimoniale
Habitats non inscrits à la Directive (97.5 hectares soit 41.4% de la surface du site Natura 2000)						
Plantations de Pins	-	83.3112	-	23.5	10%	0
Plantations de Robiniers	-	83.324	-	7	3%	0
Prairies sèches améliorées	-	81.1	-	13.5	5.7%	0
Grandes cultures	-	82.1	-	44.5	19%	0
Terrains en jachère	-	87.1	-	5.5	2.3%	0 ou ★
Zones rudérales	-	87.2	-	2.5	1%	0
Carrière à ciel ouvert	-	86.413	-	1	0.4%	0

Légende : **8130*** : Habitats prioritaires au titre de la Directive « Habitats »

LRCA : Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare)

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

10 habitats naturels sont inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats » et les habitats « Eboulis calcaires thermophiles » et « Dalles rocheuses à Sedums » sont considérés comme prioritaires.

Remarque : La Chênaie Charmaie étant un sylvofaciès de la Hêtraie Chênaie est rattachée aux habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats ». De plus, la fruticée sur pelouses calcaires étant un faciès d'embroussaillage des pelouses est également rattachée aux habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats ».

8 habitats naturels sont inscrits sur la liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne.

Les habitats « Pelouse des rochers calcaires ensoleillés », et « Pelouse xérophile calcicole » sont considérés comme quasi-disparu de Champagne-Ardenne et donc ils ont un intérêt patrimonial fort pour la région.

Les habitats « Eboulis calcaires thermophiles » et « Dalles rocheuses à Sedums » sont considérés comme très rares en Champagne-Ardenne.

*b - Flore**Annexe 8 : Liste et statut de la flore présente sur le site Natura 2000*Etat des inventaires

Domaines	Observateurs	Années d'inventaire	Etat des connaissances
Champignons	-	-	0
Algues	-	-	0
Lichens	-	-	0
Bryophytes	-	-	0
Spermatophytes et Ptéridophytes	Données ZNIEFF : - ROYER J.M. - KOHLI J.P. - MORGAN F. - DIDIER B. BECU D.	1993/1997 1993/1997 1994 1997 2003	★★

Légende : Bon (★★★), Moyen (★★), Faible (★), Nul (0)

Les inventaires réalisés depuis 1993 permettent d'avoir une connaissance moyenne de la flore du site Natura 2000. En fait, la connaissance, suivant les secteurs de pelouse, est relativement hétérogène. La flore présente sur les pelouses de Cusey (Cu1) et de Percey (Pe1) est la mieux connue comparée aux autres pelouses.

188 espèces végétales ont été recensées depuis 1993 sur le site Natura 2000. La liste des espèces observées sur le site ne doit pas être prise en compte comme un inventaire exhaustif de la flore.

Aucune espèce végétale n'est inscrite à la Directive « Habitats ».

Par contre, le site Natura 2000 abrite :

- 2 espèces protégées au niveau national (Gagée des champs, Aster amelle),
- 3 espèces protégées en Champagne-Ardenne (Pied de Poule, Orobanche de la germandrée et Géranium sanguin),
- 26 espèces inscrites sur la liste rouge des espèces végétales de Champagne-Ardenne (Alysson calicinal, Pied de poule, Ophrys du Jura, « Bupleurum opacum », Laîche humble, Centranthe à feuilles étroites, Petite cuscute, Féтуque de Patzkei, Cotonnière naine, Fumana vulgaire, Gagée des champs, Géranium sanguin, Hélianthème des apennins, Holostée en ombelle, Luzerne naine, Micrope droit, Alsine fasciculée, Odontite jaune, Bugrane naine, Ophrys araignée, Orobanche du thym, Orobanche de la germandrée, Passerine, Œillet saxifrage, Trèfle scabre, Trèfle strié).

Toutes ces espèces d'intérêt patrimonial sont inféodées aux habitats de pelouses et d'éboulis.

c - Faune

Annexe 9 : Liste et statut de la faune présente sur le site Natura 2000

Etat des inventaires

Domaines	Observateurs	Années d'inventaire	Etat des connaissances
Entomofaune (insectes)	Données ZNIEFF	1997	★★
	LAGRANGE H.	2003	
	LECONTE R. & BONNELLES A.	2003	
	MIONNET A.	2003	
Herpétofaune (reptiles)	MIONNET A.	2002	★
	BECU D., LECONTE R. & MIONNET A.	2003	
Avifaune (oiseaux)	Données ZNIEFF	1997	★
	MIONNET A.	2002-2003	
	BECU D.	2003	
Chiroptères (chauves-souris)	BECU D.	2003	★
Autres mammifères	-	-	-

Légende : Bon (★★★), Moyen (★★), Faible (★), Nul (0)

Chauves-souris :

En juillet 2003, 2 campagnes de prospections ont été réalisées sur les pelouses de Grenant (Gr1, Gr2 et Gr3), de Cusey (Cu1) et de Vaux sous Aubigny (Va1 et Va2). La technique utilisée a été l'écoute acoustique à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (Pettersson D980).

3 espèces de chauves-souris ont pu être contactées :

- la Pipistrelle commune
- la Sérotine commune
- le Grand Rhinolophe

Toutes les espèces de chauves-souris sont inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats » et sont protégées au niveau national.

Le Grand Rhinolophe est également inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats ». De ce fait, les mesures de gestion préconisées dans le document d'objectifs devront prendre en compte la préservation des habitats naturels dont il dépend.

Le site Natura 2000 est utilisé par le Grand Rhinolophe pour la recherche de nourriture. Les habitats particulièrement fréquentés sont la « chênaie-charmaie calciphile » et les habitats de pelouses sans distinction tant que celles-ci sont entrecoupées de zones de fruticée. Le Grand Rhinolophe va rechercher sa nourriture essentiellement au niveau des zones de lisière (pelouse/forêt et pelouse/fruticée).

Avifaune :

4 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » ont été observées, dont 2 sont nicheurs probables : l'Alouette lulu inféodée aux pelouses rases et le Pie grièche écorcheur recherchant une mosaïque pelouses-fruticées.

Le Pic noir, également inscrit à cette annexe, est nicheur possible au niveau du « Mont Musard » à Prauthoy. Cette espèce est liée de préférence aux hêtraies mais peut également s'installer dans les pinèdes. Les pelouses sont également utilisées comme terrain de chasse par la Bondrée apivore.

Reptiles :

Sur les 4 espèces observées, 3 sont protégées au niveau national (Lézard vert, Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune), espèces également inscrites à l'Annexe IV de la Directive « Habitats » et apparaissant dans la Liste rouge nationale comme espèces à surveiller. Le Lézard vert et la Couleuvre verte et jaune sont considérés comme vulnérables sur la Liste rouge régionale, et la Vipère aspic à surveiller selon cette même liste.

Insectes :

Orthoptères (sauterelles, criquets, grillons)

Sur les 33 espèces d'orthoptères recensées sur l'ensemble des pelouses en 1997 et 2003, 14 sont inscrites sur la Liste Rouge de Champagne-Ardenne.

Lépidoptères (papillons)

Seuls les « papillons de jour », ou Rhopalocères, ont été inventoriés. Sur les 56 espèces rencontrées, 1 est inscrite à l'annexe IV de la Directive « Habitats » (Azuré du Serpolet, espèce liée aux habitats de pelouses et de dalles rocheuses), espèce également protégée en Europe (convention de Berne) et en France, et inscrite sur les Listes Rouges européenne, nationale et régionale. Une autre espèce figure sur la Liste Rouge européenne (Azuré des Coronilles) et 9 autres sur la Liste Rouge régionale (Hespérie roussâtre, Flambé, Fadet de la Mélique, Silène, Petit et Grand Sylvandre, Nacré de la Sanguisorbe, Mélitée du Plantain et Grand Damier).

Odonates (libellules)

6 espèces ont été contactées lors des prospections de 2003, dont 1 espèce est inscrite sur la Liste rouge régionale (*Sympétrum méridional*). Les pelouses sont utilisées par ces insectes comme zone de chasse ou durant la période de maturation sexuelle.

Autres insectes

3 espèces intéressantes à signaler car liées aux pelouses : la Mante religieuse, la Petite Cigale des montagnes et l'Ascalaphe *Libelloides longicornis*. Aucun statut de protection n'existe pour ces groupes d'insectes.

Récapitulatif du statut de la faune

Domaines	Nbre total d'espèces	Nbre d'espèces protégées				Nbre d'espèces menacées		
		Annexe I Directive « Oiseaux »	Annexe II Directive « Habitats »	Annexe IV Directive « Habitats »	Protection nationale	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Chauves-souris	3		1	2	3		1	3
Oiseaux	7	4			6			4
Reptiles	4			3	3		3	3
Insectes	Orthoptères							14
	Lépidoptères			1	1	2	1	10
	Autres insectes							
TOTAL	106	4	1	6	13	2	5	34

Valeur patrimoniale des espèces de l'annexe II de la Directive.

Espèce	Niveaux de protection					Niveaux de menace		Abondance Site N2000	Statut biologique		Valeur patrimoniale
	An2	An4	b2	B2	Nm1	Fr.	Ch-Ard		Eur.	Site N2000	
<i>Chauves-souris</i>											
Grand Rhinolophe	x	x	x	x	x	V	V	RR	Rr, ST	E	★★★

Niveaux de protection :

- An2 : Annexe II de la Directive « Habitats »
- An4 : Annexe IV de la Directive « Habitats »
- b2 : Annexe II de la Convention de Bonn
- B2 : Annexe II de la Convention de Berne
- N : Protection nationale

Statut Biologique en Europe (Eur.) :

- Rr : reproducteur régulier
- Ri : reproducteur irrégulier
- ST : Sédentaire transhumant
- Mi : Migrateur irrégulier

Niveaux de menace :

- France (Fr.), Champagne-Ardenne (Ch-Ard)
- E : espèce en danger
 - V : espèce vulnérable
 - R : espèce rare
 - D : espèce en déclin
 - S : espèce à surveiller

D'après *Statut de la faune de France métropolitaine, MNHN, Paris 1997* et les listes rouges régionales et nationales

Statut biologique sur le Site Natura 2000 (Site N2000) :

Chauves-souris

- H : espèce présente en hibernation
- R : espèce présente en reproduction
- E : espèce présente en estivage

Insectes

- T : territoire de recherche de nourriture
- Cc : Cycle biologique complet sur le site

Niveaux de rareté sur le Site Natura 2000 (Site N2000) :

- C : espèce commune
- AC : espèce assez commune
- R : espèce rare
- RR : espèce très rare

Selon l'abondance et la fréquentation de l'espèce sur le site

2 - Inventaires socio-économiques

Annexe 13 : Phase de concertation

La liste des secteurs concernés par telle ou telle activité ne se veut pas exhaustive, la majorité des informations ayant été recueillies après l'envoi d'un questionnaire aux multiples propriétaires qui n'y ont pas forcément répondu ou n'avaient pas d'information, en particulier en ce qui concerne les activités passées. Ces données sont complétées, notamment pour les zones de culture, par les relevés de terrain.

a - Vocations et usages passés du site

➤ Le pâturage

Pelouse(s) concernée(s) : Ch1, Va2, Cu1, Da1, Do1, Gr1, Gr2, Gr3, Mo1

Contexte :

La plupart des pelouses étaient pâturées par les bovins ou les ovins.

Ch1 :

- parcelle ZC 3 : pâturage avant 1950 puis plantation de résineux.
- parcelle ZC 29 : pâturage extensif bovin (ovin aujourd'hui).
- parcelles ZC 31 et 42 : pâturage (en culture actuellement).

Va2 : pâturage ovin (parcelle ZA 28).

Cu1 : pâturage ovin sur les parcelles communales.

Da1 :

- parcelles 166 ZY 34 et 35 : pâturage ovin (environ 150 moutons) jusqu'en 1998
- parcelles 166 ZY 22 et 166 ZX 4 : pâturage

Do1 : pâturage sur la parcelle ZC 22

Gr1, Gr2, Gr3 : pâturage ovin et bovin des parcelles communales et des parcelles A 667, A 629, B 535, B535, B597 ; selon M. Gauthier, ancien maire de Grenant, « les agneaux du secteur étaient réputés en raison de leur goût de serpolet ».

Mo1 : pâturage des parcelles communales.

➤ La culture

Pelouse(s) concernée(s) : Toutes

Contexte : Plusieurs parcelles étaient cultivées et le sont toujours : céréales et jachères. Il s'agit de parcelles en marge des pelouses.

➤ L'extraction de matériaux

Pelouse(s) concernée(s) : Da1, Pr2

Contexte : Da1 : présence d'anciennes lavières (carrières d'extraction de pierres plates ou laves), aujourd'hui abandonnées.
Pr2 : carrières anciennement exploitées par l'entreprise Bongarzone (rachetée par Holcim Granulats, Côte d'Or).

➤ La chasse

Pelouse(s) concernée(s) : Toutes

Contexte : Les pelouses étaient et sont chassées, et notamment celle de Dardenay pour le lapin de garenne.

➤ L'exploitation forestière

Pelouse(s) concernée(s) : Toutes

Contexte : Plusieurs parcelles ont été et continuent d'être exploitées, essentiellement pour du bois de chauffage.

➤ La vigne

Pelouse(s) concernée(s) : Mo1

Contexte : La parcelle ZH 65 était plantée en vignes.

b - Vocations et usages actuels

Annexe 14 : Localisation des activités pratiquées sur le site Natura 2000

➤ La gestion conservatoire

Acteur(s) concerné(s) : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Pelouse(s) concernée(s) : Cu1, Pe2, Gr1, Gr3

Contexte : La commune de Cusey a confié la gestion des pelouses de la « Margelle » (Cusey) et de la « Côte du Moulin » (Percey) au Conservatoire en 1990 (bail emphytéotique de 30 ans). Des chantiers ponctuels permettent de maintenir l'ouverture des pelouses. Des animations nature y sont menées régulièrement. En 2004, la commune de Grenant a confié 15 ha de pelouses en gestion au Conservatoire (bail emphytéotique de 18 ans).

➤ Le pâturage

Acteur(s) concerné(s) : Exploitants agricoles et particuliers

Pelouse(s) concernée(s) : Ch1, Va2, Da1, Do1, Gr1, Gr2, Pe1

Contexte : Globalement, l'activité pastorale est moins présente aujourd'hui que dans le passé, d'où l'embroussaillage actuel des pelouses. A noter le maintien du pâturage ovin sur les pelouses de Chassigny (Ch1) et de Couzon-sur-Coulange (Va2).

Ch1 : Pâturage ovin extensif sur environ 27 ha de la parcelle ZC 29 appartenant à la commune – Bail jusqu'en novembre 2004 avec M. ROY signataire d'un CTE depuis le 1/11/2001 (mesure 18.06 F03 « Gestion contraignante d'un milieu remarquable » par pâturage extensif).

Va2 : Pâturage ovin sur la parcelle ZA 28 (location par M. CADET).

Da1 : Pâturage des parcelles 166 ZY 34 et 35 par 2 poneys et 1 âne appartenant au propriétaire.

Do1 : Pâturage bovin sur la parcelle ZC 22 (location par M. ARIZZI)

Gr1, Gr2 : Pâturage bovin (laitières) sur plusieurs parcelles appartenant à M. SIMARD, et pâturage bovin occasionnel de la parcelle A 629.

Pe1 : Pâturage bovin (viande) sur les parcelles 382 ZC 13 et 14 (location par M. GUYOT).

➤ La culture

Acteur(s) concerné(s) : Exploitants agricoles

Pelouse(s) concernée(s) : Ch1, Va1, Cu1, Da1, Gr1, Gr2, Gr3, Mo1

Contexte : Plusieurs parcelles anciennement pâturées sont aujourd'hui dévolues à la culture.

Ch1 :

- culture de céréales sur les parcelles ZC 29 (sur environ 1 ha) et les parcelles ZC 31 et ZD 42 (location).
- prairie de fauche (trèfle) sur une partie de la parcelle YA 9 bénéficiant d'un CTE (mesure 1901A01 « ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture ») ; à terme cette zone devrait être pâturée par des bovins.

Va1 : jachère sur la parcelle ZC 10 (location).

Cu1 : céréales sur les parcelles ZI 9 et ZK 13 (location).

Da1 : céréales sur la parcelle 166 ZX 1, culture à gibier sur la 166 ZY 22 et prairie temporaire sur la 166 ZX 21.

Gr1, Gr2, Gr3 : céréales sur les parcelles A 628, A 641, B 475, B 539 et jachère sur A 638.

Mo1 : verger sur les parcelles ZH 65, 76 et 77, cultures d'asperges, de fraises et de petits fruits sur la parcelle ZH 65.

➤ L'extraction de matériaux

Acteur(s) concerné(s) : Commune de Chassigny / Entreprise Holcim Granulats

Pelouse(s) concernée(s) : Ch1

Contexte : La carrière appartient à la commune de Chassigny et fait l'objet d'une autorisation d'exploitation qui prendra fin en avril 2008. Elle est exploitée par l'entreprise Holcim Granulats.

➤ La chasse

Acteur(s) concerné(s) : ACCA, Sociétés communales de chasse, particuliers

Pelouse(s) concernée(s) : Toutes

Contexte : Cette activité est présente sur l'ensemble du site. La plupart des parcelles communales sont louées ou mises à disposition aux sociétés communales de chasse. L'ACCA de Choilley-Dardenay est également propriétaire de la parcelle 16 ZX 4 sur la pelouse de Dardenay, parcelle sur laquelle la création d'une garennière est prévue. Enfin, plusieurs propriétaires conservent leur droit de chasse ou le louent à des particuliers.

➤ L'exploitation forestière

Acteur(s) concerné(s) : Groupement forestier « La Chênaie » / Cabinet Rousselin - expert forestier, Syndicat forestier Maatz-Coublanc-St Broingt, particuliers

Pelouse(s) concernée(s) : Ch1, Va1, Cu1, Da1, Gr1, Gr2, Gr3, Mo1, Pe1

Contexte : Plusieurs particuliers exploitent leurs parcelles pour du bois de chauffage. La parcelle ZA 40 au sud de Couzon-sur-Coulange (Va1),

appartenant au Groupement forestier « La Chênaie », est gérée par le Cabinet Rousselin avec un objectif de production. Le Bois communal des Antes, au nord de la pelouse de Chassigny (Ch1), est exploitée par le Syndicat forestier Maatz-Coublanc-St Broingt ; il bénéficie du régime forestier.

➤ Les dépôts et décharges

Acteur(s) concerné(s) : Commune de Grenant, M. DELLA CASA, personnes inconnues

Pelouse(s) concernée(s) : Gr1, Gr2, Gr3, Pr1, Va2

Contexte : Décharge communale réglementée sur Grenant (Gr2) :
Un arrêté municipal pris en octobre 2002, en accord avec la réglementation départementale, précise que seuls les dépôts de gravats sont autorisés, et ce, uniquement pour les habitants de la commune. Précisons que cet arrêté n'est pas respecté et que des personnes déposent des déchets verts, des encombrants... malgré la présence d'une déchetterie à Langres.

Dépôts de véhicules-épaves sur Prauthoy (Va2) :
La parcelle ZH 24 appartenant à M. Della Casa, sert de dépôt de véhicules-épaves. Cette activité est prévue dans le Plan d'Occupation des Sols de Prauthoy.

Dépôts divers (fumier, gravats) : plusieurs dépôts sur les pelouses de Grenant (Gr1, Gr2, Gr3) et de Couzon (Va2).

➤ Le motocross

Acteur(s) concerné(s) : Motoclub de Vaux-sous-Aubigny

Pelouse(s) concernée(s) : Va1

Contexte : Une zone au sud de la pelouse de Couzon est utilisée comme terrain d'entraînement par le Motoclub de Vaux-sous-Aubigny. Le secteur est bien délimité et ne concerne pas les zones de pelouses.
A noter la présence de traces sur la pelouse située au nord de ce secteur, traces semblant dues au passage occasionnel de motos (personnes n'étant pas membres du motoclub).

➤ Les vergers, cultures maraîchères et apiculture

Acteur(s) concerné(s) : Particuliers

Pelouse(s) concernée(s) : Mo1

Contexte : Présence de vergers sur les parcelles ZH 65, 76 et 77 appartenant à 2 propriétaires différents (environ 1,5 hectares).
Cultures d'asperges, de fraises et de petits fruits, et ruchers sur la parcelle ZH 65.

c - Programmes collectifs et interventions publiques

Le site Natura 2000 « Pelouses du sud-est haut-marnais » est intégré à différents périmètres qui font l'objet de programmes collectifs et d'interventions publiques.

➤ Périmètres liés à l'activité agricole

Mesures agri-environnementales : L'ensemble des communes du site Natura 2000 sont concernées par la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (prime herbagère agro-environnementale – PHAE) qui permet de prendre en compte les ressources et le patrimoine naturel dans l'exploitation agricole, et de lutter contre le retournement des prairies permanentes.

Communes éligibles à l'Objectif 2 et au soutien transitoire en Champagne-Ardenne : Les communes du site Natura 2000 sont situées en zone Objectif 2 (zone transitoire pour la commune de Dommarien). Ceci permet à l'ensemble des communes, y compris Dommarien, d'obtenir des moyens financiers dans le cadre du fond FEDER (Fond Européen de Développement Rural) pour la protection de la biodiversité (Axe 5 - Mesure 3).

➤ Périmètres liés à l'enjeu « eau »

Zones vulnérables à la pollution par des nitrates d'origine agricole « Directive Nitrates » : Comme tout le département de la Haute-Marne, toutes les communes du site Natura 2000 sont comprises dans cette zone. Dans celle-ci, des programmes d'actions portant sur les pratiques agricoles doivent être élaborés et comprendre des mesures visant à réduire la pollution des eaux par les nitrates.

Communes soumises à l'aléa d'inondation : Les communes de Choilley-Dardenay, Cusey, Dommarien, Grenant, Maatz et Vaux-sous-Aubigny sont concernées par cet aléa. Selon l'occupation des sols et les pratiques, les zones agricoles et forestières peuvent accentuer ou réduire ce risque naturel en facilitant plus ou moins l'infiltration, le ralentissement des eaux et la réduction du ruissellement.

➤ Périmètres liés aux documents d'urbanisme

Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme : Seules les communes de Prauthoy et de Vaux-sous-Aubigny possèdent un POS ou un PLU.

Prauthoy (NB : La révision du POS de Prauthoy avec son passage en PLU est prévu pour 2004) :

- « Mont Musard » (section cadastrale ZB) : ensemble en zone ND¹ hormis une partie de la parcelle 23 en zone NCa².
- « Sous la Perrière » (section cadastrale ZH) : en zone ND¹ avec la parcelle 24 en secteur NDa³.

Remarque : Le zonage du POS est tracé sur les plans cadastraux d'avant remembrement, ce qui ne permet pas de délimiter clairement ces zonages dans le parcellaire actuel.

Vaux-sous-Aubigny :

- Pelouses de Couzon-sur-Coulange (section cadastrale ZA, ZC et ZM) : ensemble en zone NDz⁴.

¹ ND : Zone naturelle à protéger en raison de l'intérêt paysager ou de risques naturels ou de nuisances.

² NCa : Secteur de carrières (remarque : anciennes carrières exploitées par l'entreprise Bongarzone).

³ NDa : Secteur concernant un emplacement de dépôt de véhicules-épaves ; seuls sont autorisés les dépôts de véhicules et la décharge de matières inertes.

⁴ NDz : Secteur délimitant les parties du territoire communal concernées par les ZNIEFF.

II - ANALYSE ECOLOGIQUE

1 - Exigences des habitats et des espèces

➤ La présence de milieux ouverts herbacés

Habitats de la Directive concernés : *Eboulis calcaire thermophile, Dalles rocheuses à Sedums, Pelouse des rochers calcaires ensoleillés, Pelouse mésoxérophile calcicole, Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole, Pelouse xérophile.*

Espèces de la Directive concernées : *Grand Rhinolophe, (Alouette Lulu, Pie Grièche écorcheur, Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Azuré du serpolet)*

Remarque : seul le Grand Rhinolophe est à l'annexe II de la Directive, les espèces citées entre parenthèses sont à l'annexe IV de la Directive « Habitats » ou à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Les habitats désignés ci-dessus et les espèces qui leur sont inféodées ne subsistent que si les milieux restent ouverts.

➤ La présence d'îlots arbustifs au sein des pelouses

Habitats de la Directive concernés : *Fruticée sur pelouse calcaire.*

Espèces de la Directive concernées : *Grand Rhinolophe, (Pie Grièche écorcheur, Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune)*

Au sein des pelouses, la présence d'îlots arbustifs avec le maintien de Genévriers est nécessaire pour la préservation de l'habitat « Fruticée sur pelouse calcaire ». De plus, ces îlots servent de refuge aux reptiles et pour certains oiseaux remarquables (Pie Grièche écorcheur). L'alternance zones ouvertes et îlots fruticées constituent également des terrains de chasse très intéressants pour le Grand Rhinolophe.

➤ Une faible pression des activités humaines

Habitats de la Directive concernés : *Eboulis calcaire thermophile, Dalles rocheuses à Sedums, Pelouse des rochers calcaires ensoleillés, Pelouse mésoxérophile calcicole, Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole, Pelouse xérophile.*

Le passage régulier d'engins motorisés ou une fréquentation humaine trop importante sur le site engendrerait une érosion puis une disparition relativement rapide de ces milieux fragiles.

➤ Une gestion sylvicole « douce »

Habitats de la Directive concernés : *Chênaie-charmaie calciphile*

Des coupes rases trop importantes sur ces habitats, situés sur des sols très secs et peu épais, entraîneraient par la suite des problèmes pour la régénération naturelle (dessiccation et érosion).

➤ Une épaisseur de sol faible voire nulle.

Habitats de la Directive concernés : *Eboulis calcaire thermophile, Dalles rocheuses à Sedums, Pelouse des rochers calcaires ensoleillés, Pelouse mésoxérophile calcicole, Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole, Pelouse xérophile.*

Espèces de la Directive concernées : *(Azuré du serpolet)*

Les exigences vis à vis de l'épaisseur du sol varient selon les habitats :

- ➔ Absence de sol : Eboulis calcaire thermophile, Dalles rocheuses à Sedums, Pelouse des rochers calcaires ensoleillés
- ➔ Sol peu épais : Pelouse mésoxérophile calcicole, Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole, Pelouse xérophile

L'Azuré du serpolet a comme plante hôte le thym qui est présent dans les milieux les plus ouverts. Une augmentation de l'épaisseur de sol aurait pour conséquence de faire régresser le thym ainsi que les populations de cet azuré.

2 - Dynamique et évolution actuelle

Annexe 10 : Dynamique de la végétation sur le site Natura 2000

Les habitats « **Dalles rocheuses à Sedums** » et « **Pelouse des rochers calcaires ensoleillés** » évoluent de manière très lente vers la **Fruticée car dans ces zones le sol est peu épais ce qui rend la colonisation très lente**.

De même, la **pelouse xérophile** évolue sur les zones de fortes pentes de manière très lente du fait des conditions du sol : sec et peu développé. Par contre, l'habitat pelouse xérophile présent dans les zones plus plates a tendance à être colonisé plus rapidement par le Brachypode suite à l'abandon de la fauche et/ou du pâturage (transformation de l'habitat en pelouse ourlet mésoxérophile).

Par contre, les habitats de pelouses « **Pelouse mésoxérophile calcicole** » et « **Pelouse ourlet mésoxérophile** », quand ils ne sont plus entretenus par la fauche et le pâturage, ont tendance à évoluer rapidement vers la **Fruticée** puis vers la **Chênaie** (phase pionnière forestière) et enfin vers la **Hêtraie**.

L'autre tendance sur ces pelouses est leur colonisation par le Pin noir et le Pin sylvestre. Cette colonisation a pour origine les **plantations de Pins** situées sur les franges de ces pelouses.

Le Pin noir et le Pin sylvestre ne sont pas des espèces indigènes dans ce secteur géographique. De ce fait, la **Pinède** a tendance à évoluer naturellement vers une forêt de feuillus (**Chênaie** puis **Hêtraie**). La strate arbustive des pinèdes du site Natura 2000 composée de Chêne sessile, Aubépine monogyne, Prunellier... montre leur évolution vers la forêt de feuillus.

La fertilisation des pelouses va entraîner une évolution du cortège floristique de celles-ci. En fonction de l'importance de cette fertilisation, les habitats « **Pelouse mésoxérophile calcicole** » et « **Pelouse xérophile calcicole** » vont avoir tendance à évoluer vers l'habitat « **Prairie mésophile de fauche** ».

Nom de l'habitat	Indicateurs	Critères d'évaluation	Secteurs														Etat de conservation	Commentaires		
			Gr1	Gr2	Gr3	Cu1	Pe1	Da1	Va1	Va2	Do1	Do2	Do3	Mo1	Ch1	Pr1			Pr2	
Chênaie-charmaie calciphile (code N2000 : 9130)	<ul style="list-style-type: none"> Abondance du Chêne sessile et pédonculé 	Bon : Recouvrement supérieur à 25 %	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	☹	
		Moyen : Recouvrement inférieur à 25%																		
		Mauvais : Absence du Chêne																		
	<ul style="list-style-type: none"> Diversité en essences forestières de la strate arborée (d'après la liste ci-dessous *) 	Bon : Présence d'au moins 3 essences d'accompagnement	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
		Moyen : Présence de 2 à 3 essences d'accompagnement																		
		Mauvais : Présence d'une seule essence d'accompagnement ou peuplement monospécifique																		
	<ul style="list-style-type: none"> Degré de maturité du peuplement 	Bon : absence ou quasi-absence des espèces caractéristiques des pelouses et de la fruticée au sein du peuplement																		
		Moyen : Présence significative des espèces caractéristiques des pelouses et de la fruticée au sein du peuplement	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
	<ul style="list-style-type: none"> Diversité spécifique des strates arbustives et herbacées dans les boisements de plateau 	Bon : Présence significative d'espèces caractéristiques de l'habitat **	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
		Moyen : Présence d'espèce caractéristique de l'habitat **																		
		Mauvais : Absence ou quasi-absence d'espèces caractéristiques de l'habitat**																		
	Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (code N2000 : 9130)	/	/																	
Fruticée sur pelouse calcaire (code N2000 : 6210 / 5130)	/	/																		
Prairie mésophile de fauche (code N2000 : 6510)	/	/																		

* liste des essences d'accompagnement du Chêne sessile : le Hêtre, le Chêne pédonculé, l'Erable champêtre, l'Erable sycomore, le Frêne, le Charme, le Tilleul à grandes feuilles, l'Alisier torminal

** d'après la liste des espèces indicatrices de la fiche Habitat

4 - Facteurs influençant les objectifs de conservation

a - Facteurs « naturels »

Les habitats de pelouses ont tendance à être colonisés tout d'abord par les graminées sociales (pelouse ourlet mésoxérophile) puis progressivement par les arbustes (fruticée) et enfin par les arbres (forêt de Chêne ou de Hêtre). Cf. *Dynamique de la végétation*. Ce phénomène naturel s'appelle « **fermeture du milieu** ».

Même si cela est moins visible, l'évolution des pelouses mésoxérophile et xérophile vers la pelouse ourlet, appauvrit de manière conséquente la diversité floristique de celles-ci du fait du développement de graminées sociales telles que le Brachypode. L'habitat « pelouse ourlet mésoxérophile » peut être considéré comme un stade de dégradation des pelouses mésoxérophile et xérophile

L'habitat « Eboulis calcaires thermophiles » se situe, dans les zones « originelles », sur des éboulis mobiles ce qui permet à cet habitat d'évoluer très peu dans le temps. Par contre, sur le site Natura 2000, cet habitat se situe sur d'anciennes zones d'extraction de pierres qui ont permis son développement. L'arrêt de cette activité a eu pour conséquence une colonisation des arbustes notamment le Prunellier. Actuellement, la grande majorité de la zone potentielle intéressante pour cet habitat est recouverte par la fruticée.

b - Facteurs induits par l'homme

L'**abandon de l'activité** agricole (pâturage en particulier) sur le site Natura 2000 est une des principales menaces pour les habitats de pelouses qui ont ainsi tendance à se fermer.

Les **dépôts sauvages** (gravats, fumier...) observés çà et là sur les pelouses réduisent la surface de ces milieux et entraînent notamment un enrichissement du sol, et par conséquent une modification de la flore sur ces zones.

Les pelouses, malgré le faible potentiel agricole dû en particulier à la faible épaisseur de sol, sont également menacées par la **mise en culture** et le **retournement** en vue d'installer des prairies améliorées (pour la fauche ou le pâturage).

Les **cultures** attenantes aux habitats de pelouses peuvent avoir des effets négatifs sur les habitats et les espèces inscrits à la Directive « Habitats » : diminution des surfaces par « grignotage » des marges, et impact des amendements et phytosanitaires.

Une **gestion sylvicole mal appropriée** (enrésinement, exploitation intensive) ne serait pas sans conséquence quant à la préservation des habitats et des espèces inscrits à la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Dans sa configuration actuelle et si les limites d'exploitation sont respectées, la carrière de Chassigny évoquée dans les chapitres précédents n'a pas d'incidence sur les habitats de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

c - Autres facteurs

La **méconnaissance** de la population ainsi que des acteurs locaux **sur l'intérêt de la protection du site et les diverses menaces qui pèsent sur les milieux et les espèces** peut être un frein pour la préservation de ces derniers. De même, le manque de connaissance des populations et des acteurs locaux sur la définition d'un site Natura 2000 et sa vocation peut être une source de conflit.

Le **manque de connaissances sur la faune** fréquentant le site ne permet pas d'avoir une bonne appréciation des espèces inféodées aux milieux présents. Pour pouvoir mettre en place des opérations de gestion, ou du moins adapter la gestion menée, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance sur les espèces fréquentant ce site et sur leurs exigences.

La **multiplicité des propriétaires** et donc des parcelles sur certaines pelouses (en particulier celles de Grenant), ne facilite pas la mise en place d'une gestion cohérente, d'autant que ces parcelles ne représentent souvent que quelques ares.

La **désignation du site en Zone Spéciale de Conservation** induit directement des actions puisque il est nécessaire de mettre en place un **suivi annuel de la gestion conduite** ainsi qu'une **évaluation des objectifs du document d'objectifs au bout des six années**.

5 - Vulnérabilité des habitats et des espèces

La vulnérabilité prend en compte la fragilité propre des habitats et des espèces par rapport à des changements de conditions du milieu ainsi que les menaces à plus ou moins long terme qui pèsent sur ceux-ci (cf. paragraphe facteurs influençant les objectifs de conservation) dans le contexte du site Natura 2000.

L'analyse de la vulnérabilité est réalisée uniquement sur les habitats et les espèces de la Directive. Elle constitue un des éléments qui permet de hiérarchiser les enjeux de conservation.

Vulnérabilité des habitats

Habitats	Fragilité de l'habitat	Menaces sur le site		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Importance	Type		
Rivière à végétation de Renoncules (code N2000 : 3260)	Moyenne	faible	Pollution de l'eau	△	
Eboulis calcaires thermophiles (code N2000 : 8130)	Forte	Forte	Colonisation par la fruticée	△ △ △	Cet habitat est très fragile sur le site Natura 2000 du fait de sa faible superficie et de sa rareté dans la région. De plus, la colonisation par la fruticée est importante, ce qui lui confère un degré de vulnérabilité important.

Habitats	Fragilité de l'habitat	Menaces sur le site		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Importance	Type		
Dalles rocheuses à Sedums (code N2000 : 6110)	Moyenne	Moyenne : Ch1, Va2, Pe1 Forte : les autres pelouses	Colonisation par la fruticée Retournement en culture	△ △ △ △ △	Cet habitat, encore bien représenté sur le site et dans le secteur au sud de Langres, est moyennement sensible aux menaces. Cet habitat est bien plus menacé à moyen terme sur les pelouses abandonnées (absence de pâturage ou de fauche). La pelouse de Percey (Pe1) a une évolution naturelle très lente et donc la menace par colonisation de la fruticée est moins importante que sur les autres pelouses.
Pelouse des rochers calcaires ensoleillés (code N2000 : 6210)	Forte	Forte	Colonisation par la fruticée	△ △ △	Cet habitat très rare dans la région est très sensible aux menaces. Actuellement la fruticée n'a pas colonisé ce milieu. Toutefois, si aucune mesure de gestion n'est réalisée, cet habitat pourrait vite disparaître du fait de sa surface réduite sur le site et d'une colonisation par la fruticée importante à proximité de cet habitat. Pour cette raison, un degré de vulnérabilité fort a été défini.
Pelouse mésoxérophile calcicole (code N2000 : 6210)	Moyenne	Moyenne : Ch1, Va2 Forte : les autres pelouses	Colonisation par le Brachypode et la fruticée Retournement en culture	△ △ △ △ △	Cet habitat encore relativement bien représenté en Haute-Marne a une sensibilité moyenne par rapport à des menaces potentielles. Les pelouses où les activités humaines ont été abandonnées sont les plus menacées du fait de la dynamique naturelle.

Habitats	Fragilité de l'habitat	Menaces sur le site		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Importance	Type		
Pelouse xérophile calcicole (code N2000 : 6210)	Forte	Faible : Pe1 Forte : les autres pelouses	Colonisation par la fruticée Augmentation de l'épaisseur du sol par accumulation de matière organique Retournement en culture	△ △ △ △ △	La sensibilité des espèces caractéristiques confèrent à cet habitat une fragilité importante. La colonisation par la fruticée et l'augmentation de l'épaisseur du sol par accumulation de matière organique sont les 2 facteurs de menaces. La pelouse de Percey ayant une dynamique naturelle très lente et étant à flanc de coteau (retournement en culture impossible) est peu menacée.
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (code N2000 : 6210)	Moyenne	Moyenne : Ch1 Forte : les autres pelouses	Colonisation par la Fruticée Retournement en culture	△ △ △ △ △	Cet habitat encore relativement bien représenté en Haute-Marne a une sensibilité moyenne par rapport à des menaces potentielles. Les pelouses où les activités humaines ont été abandonnées sont les plus menacées du fait de la dynamique naturelle.
Fruticée sur pelouse calcaire (code N2000 : 6210 et 5130)	Faible	Faible	Evolution vers la forêt	△	-
Prairie mésophile de fauche (code N2000 : 6510)	Moyenne	Moyenne	Retournement en culture Colonisation par la fruticée	△ △	Cette prairie présente sur la commune de Cusey est régulièrement fauchée, donc la menace par colonisation de la fruticée est faible. Toutefois, le retournement en culture est toujours possible.
Chênaie-Charmaie calciphile (code N2000 : 9130)	Faible	Faible	Plantation de résineux	△	Cet habitat est relativement stable et n'est pas menacé à l'heure actuelle.

Degré de vulnérabilité : △ Faible / △ △ Moyen / △ △ △ Fort

Vulnérabilité des espèces

Espèces	Fragilité de l'espèce	Menaces		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Importance	Type		
Grand Rhinolophe	Forte	Forte	Disparition des terrains de chasse	△ △ △	<p>Les chauves-souris ont un taux de natalité très faible (1 jeune par an en moyenne). De ce fait, elles sont considérées comme très fragiles.</p> <p>Le Grand Rhinolophe utilise, suivant les saisons, soit les milieux ouverts tels que les prairies et pelouses, soit les milieux forestiers. La menace de voir disparaître les milieux forestiers est faible alors que celle de voir disparaître les prairies et pelouses est moyenne à forte. Pour cette espèce, l'ensemble de la diversité des territoires de chasse devant être préservé, la menace est forte.</p>

Degré de vulnérabilité : △ Faible / △ △ Moyen / △ △ △ Fort

6 - Hiérarchisation des enjeux de conservation

Elle consiste à apprécier et à hiérarchiser l'importance des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire selon un niveau de priorité. Ainsi un niveau de priorité fort correspond à un habitat sur lequel devront se porter plus particulièrement les efforts de conservation.

Le tableau ci-dessous montre que les éboulis calcaires thermophiles (Da1), la Pelouse des rochers calcaires ensoleillés (Mo1), les Dalles rocheuses à Sedums (secteurs Gr1, Gr2, Pr1, Pr2, Mo1, Da1, Do1), la Pelouse mésoxérophile calcicole (secteurs Gr1, Gr2, Da1, Do2) et la pelouse xérophile calcicole (secteurs Pr1, Pr2, Mo1, Cu1, Do1, Do2, Do3) sont les habitats dont la conservation est à privilégier en priorité.

En ce qui concerne les espèces, la priorité sera donnée au Grand Rhinolophe.

Tableaux synthétiques de la hiérarchisation des enjeux

Habitats	Secteurs	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Rivières à végétation de renoncules (code N2000 : 3260)	Cu1	★	☺	△	●
Eboulis calcaires thermophiles (code N2000 : 8130)	Da1	★★★	☹	△ △ △	● ● ●

Habitats	Secteurs	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Dalles rocheuses à Sedums (code N2000 : 6110)	Gr1, Gr2, Gr3, Cu1, Pe1, Do1, Do2, Do3, Va1, Va2, Pr1, Pr2, Mo1, Ch1, Da1,	★★★	☺ : Gr3, Cu1, Pe1, Do2, Do3, Va1, Va2 ☹ : Gr2, Pr1, Pr2, Mo1, Ch1, Da1, Do1 ☹ : Gr1	△ △ (Ch1, Va2, Pe1) △ △ △ (les autres pelouses)	● ● ● Gr1, Gr2, Pr1, Pr2, Mo1, Da1, Do1 ● ● Gr3, Cu1, Pe1, Do2, Do3, Va1, Va2, Ch1
Pelouse des rochers calcaires ensoleillés (code N2000 : 6210)	Mo1	★★★	☺	△ △ △	● ● ●
Pelouse mésoxérophile calcicole (code N2000 : 6210)	Gr1, Gr2, Da1, Do2, Gr3, Pr1, Pr2, Mo1, Cu1, Ch1, Do1, Do3, Va1, Va2, Pe1	★★	☺ : Pe1 ☹ : Gr3, Pr1, Pr2, Mo1, Cu1, Ch1, Do1, Do3, Va1, Va2 ☹ : Gr1, Gr2, Da1, Do2	△ △ (Ch1, Va2) △ △ △ (les autres pelouses)	● ● ● Gr1, Gr2, Da1, Do2 ● ● Gr3, Pr1, Pr2, Mo1, Cu1, Ch1, Do1, Do3, Va1, Va2 ● Pe1
Pelouse xérophile calcicole (code N2000 : 6210)	Pe1, Pr1, Pr2, Mo1, Cu1, Do1, Do2, Do3	★★★	☺ : Pe1 ☹ : Pr1, Pr2, Mo1, Cu1, Do1, Do3 ☹ : Do2	△ △ (Pe1) △ △ △ (les autres pelouses)	● ● ● Pr1, Pr2, Mo1, Cu1, Do1, Do2, Do3 ● ● Pe1
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (code N2000 : 6210)	Gr1, Gr2, Gr3, Ch1, Do1, Va1, Cu1	★	faciès de dégradation de pelouse mésoxérophile calcicole	△ △ (Ch1, Va2) △ △ △ (les autres pelouses)	●
Fruticée sur pelouse calcaire (code N2000 : 6210 et 5130)	Toutes les pelouses	★★	faciès de dégradation de pelouse mésoxérophile calcicole	△	● ●
Prairie mésophile de fauche (code N2000 : 6510)	Cu1	★	faciès de dégradation de la pelouse mésoxérophile calcicole	△ △	●

Habitats	Secteurs	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Chênaie-Charmaie calciphile (code N2000 : 9130)	Gr1, Gr2, Gr3, Ch1, Do1, Va1, Da1, Cu1, Pe1	★★	☺	△	● ●

Espèce	Secteurs	Valeur patrimoniale	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Grand Rhinolophe	-	★★★	△ △ △	● ● ●

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

Etat de conservation : Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (⊖)

Degré de vulnérabilité : Fort (△ △ △), Moyen (△ △), Faible (△)

Niveau de priorité : Fort (● ● ●), Moyen (● ●), Faible (●)

7 - Synthèse de la phase d'analyse

Les habitats « Pelouses xérophile calcicole » (6210), « Dalles rocheuses à Sedums » (**6110***) et « Eboulis calcaire thermophile » (**8130***) sont les habitats prioritaires à conserver dans le site Natura 2000. Les autres habitats de pelouses sont également des habitats à conserver dans le site Natura 2000 mais avec une priorité moindre.

La principale menace est un risque fort d'embroussaillage. Cette menace est d'autant plus forte que les terrains concernés ont subi la déprise agricole et, notamment, l'abandon du pâturage extensif qui y était pratiqué. Globalement, l'état de conservation actuellement observé pour les habitats de pelouses est jugé mauvais à moyen selon les secteurs, sauf le site de Percey (Pe1) où les pelouses sont en bon état. Les dalles dont la dynamique de fermeture est plus lente que les pelouses ont en règle générale un état de conservation moyen à bon. Quant à l'habitat d'éboulis situé sur les anciennes lavières de Dardenay (Da1), le fort taux d'envahissement par la fruticée lui confère un mauvais état de conservation.

L'objectif principal est donc la restauration et l'entretien des pelouses, dalles et éboulis. La reconquête de ces milieux se fera en débroussaillant les zones envahies par les ligneux. L'entretien pourra s'effectuer soit par la mise en place d'un pâturage extensif ou d'une fauche et/ou d'un débroussaillage régulier.

L'autre habitat qui nécessite une attention particulière est la Chênaie-charmaie calciphile (9130). Son état de conservation est jugé moyen. L'objectif est d'atteindre un bon état de conservation et d'étendre la surface de cet habitat au niveau des pinèdes actuelles présentant un stade forestier trop avancé pour revenir à des habitats de pelouses après exploitation.

La seule espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats » observée sur le site Natura 2000 est le Grand Rhinolophe. Cette chauve-souris utilise les zones de pelouses, les lisières forestières et les forêts feuillues comme terrain de chasse. L'objectif pour cette espèce, est de préserver, voire améliorer ses territoires de chasse.

Le détail des éléments de l'analyse est repris dans des fiches annexées au présent document :

Annexe 11 : Fiches habitats de l'Annexe I de la Directive « Habitats »

Annexe 12 : Fiches espèces de l'Annexe II de la Directive « Habitats »

C - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

C - DEFINITION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

I - OBJECTIFS A LONG TERME

Les objectifs de conservation à long terme visent à maintenir ou restaurer les habitats, habitats d'espèces et populations dans un état jugé favorable.

1 - Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »

D'après l'évaluation patrimoniale des habitats naturels, les habitats « Eboulis calcaires thermophiles », « Dalles rocheuses à Sedums », « Pelouse des rochers calcaires ensoleillés », « Pelouse mésoxérophile calcicole », « Pelouse xérophile calcicole » et « Chênaie-charmaie calciphile » sont les habitats à prendre en compte en priorité dans la gestion du site.

Notons que les habitats de pelouses ont perdu, entre 1956 et 1992, les deux tiers de leur superficie originelle du seul fait de la dynamique naturelle (GREFFE, 2002) ; d'où la nécessité d'entretenir ces milieux remarquables de par leur rareté et leur richesse écologique.

Habitat	Code Natura 2000	Surface sur le site (en ha)	Objectif de surfaces	Objectif d'état de conservation	Niveau de priorité
Rivière à végétation de Renoncules	3260	0.01	=	=	●
Eboulis calcaires thermophiles	8130*	0.1	↗	↗ (de faible à bon)	● ● ●
Dalles rocheuses à Sedums	6110*	1	=	↗ (de faible à bon)	● ● ● et ● ●
Pelouse des rochers calcaires ensoleillés	6210	0.02	↗	↗ (de faible à bon)	● ● ●
Pelouse mésoxérophile calcicole**	6210	37.5	↗	↗ (de faible à bon)	● ● ● à ●
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole**	6210	6.5	↘ (au bénéfice de la pelouse mésoxérophile)	-*	●
Pelouse xérophile calcicole**	6210	5.5	↗	↗ (de faible à bon)	● ● ● et ● ●
Fruticée**	6210 et 5130	42	↘ (au bénéfice des pelouses mésoxérophile et xérophile)	-*	● ●
Prairie mésophile de fauche**	6510	1	↘ (au bénéfice de la pelouse mésoxérophile)	-*	●
Chênaie charmaie calciphile**	9130	43.5	↗ (en remplacement de la pinède)	↗ (de moyen à bon)	● ●
Pinède	-	23.5	↘ (au bénéfice des pelouses mésoxérophile et xérophile, et de la chênaie-charmaie)	-	●

* Pelouse ourlet, prairie mésophile et fruticée sont des faciès de dégradation des habitats de pelouses

** Habitat d'espèce du Grand Rhinolophe

Légende : = : maintien ; ↗ : amélioration ou extension ; ↘ : diminution ou régression

Les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats » observées sur le site sont inféodées aux habitats de pelouses. La conservation de ces milieux permettra donc de préserver ces espèces. En ce qui concerne le Grand Rhinolophe, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats », les mesures de gestion devront également prendre en compte l'habitat « Chênaie charmaie calciphile ».

2 - Améliorer les connaissances sur le site

L'amélioration des connaissances sur le site par le biais d'études et de suivis scientifiques permet, progressivement, de mieux appréhender le fonctionnement écologique du site et d'affiner par conséquent la gestion préconisée.

3 - Intégrer la conservation du site dans le contexte local

Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable de la conservation des habitats et des espèces sur le site. La protection passe par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

II - OBJECTIFS OPERATIONNELS

Annexe 15 : Synthèse de la gestion écologique

Les objectifs opérationnels prennent en compte les facteurs contraignants (cf. paragraphe facteurs influençant les objectifs à long terme) afin d'atteindre les objectifs à long terme (objectifs idéaux). Ces objectifs sont valables sur la période de validité du DOCOB.

Les objectifs sont déclinés en un certain nombre d'opérations définies d'après la nomenclature utilisée pour les plans de gestion des Réserves Naturelles :

GH = Gestion des Habitats et des espèces SE = Suivi Ecologique
 FA = Fréquentation, Accueil et pédagogie PO = POlice et surveillance
 AD = ADministratif IO = Maintenance des Infrastructures et des Outils

1 - Restaurer et entretenir les habitats de pelouses et d'éboulis

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteur influençant la gestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture du milieu • Abandon des pratiques agricoles • Mise en culture • Dépôts sauvages

D'après la hiérarchisation des enjeux de conservation, cet objectif concerne particulièrement la Pelouse des rochers calcaires ensoleillés, les Dalles rocheuses à Sedums, la Pelouse mésoxérophile calcicole et la Pelouse xérophile calcicole.

Les pelouses xérophiles et mésoxérophiles, en l'absence d'entretien par fauche ou pâturage, ont tendance à évoluer vers la Pelouse ourlet mésoxérophile (colonisation par les graminées sociales telles le Brachypode) et la Fruticée (installation d'arbustes), habitats qui présentent un niveau de priorité plus faible. L'objectif, à terme, est donc de favoriser l'habitat des pelouses xérophiles et mésoxérophiles au détriment de la Pelouse ourlet et de la Fruticée.

De même, en l'absence d'entretien, la Pelouse des rochers calcaires et les Dalles rocheuses sont gagnées par la Fruticée qu'il convient de faire régresser.

La conservation des habitats de pelouses et des espèces qui leurs sont liées passe par la réouverture du milieu lorsque celui-ci est embroussaillé ou envahi par la pinède (phase de restauration : débroussaillage et bûcheronnage) et/ou par le maintien de l'ouverture du milieu (phase d'entretien : débroussaillage, fauche et/ou pâturage).

Parallèlement l'information des usagers par le biais de rencontres et de panneaux devrait permettre de leur faire prendre conscience de l'intérêt de ces milieux.

Opérations à prévoir

Code	Titre
GH 1	Réouvrir les secteurs envahis par la fruticée et la pinède
GH 2	Entretenir régulièrement par fauche et/ou pâturage
FA 1	Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces
FA 4	Poser des panneaux d'information

2 - Maintenir et favoriser les zones tampons

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteur influençant la gestion :	Cultures périphériques

Certaines pelouses sont bordées de cultures qui ont tendance à gagner progressivement sur ces habitats en « grignotant » les marges. Le maintien ou la plantation de haies, et la mise en place d'une bande en jachère en périphérie des pelouses, en substitution des cultures existantes, permettraient de contrer ce phénomène. L'impact des phytosanitaires pulvérisés sur ces cultures serait également atténué.

Ces zones de transition présentent aussi un intérêt pour les chauves-souris, espèces pour la plupart inscrites à la Directive « Habitats » et potentiellement présentes sur le site Natura 2000.

Opérations à prévoir

Code	Titre
GH 3	Maintenir ou planter une bande boisée entre pelouses et cultures
GH 4	Favoriser la mise en place de jachères entre pelouses et cultures

3 - Conserver et favoriser la chênaie-charmaie calciphile, et les terrains de chasse du Grand Rhinolophe

Objectif à long terme visé :	Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »
Facteur influençant la gestion :	Etat de conservation

D'après la hiérarchisation des enjeux de conservation, cet objectif concerne essentiellement la chênaie-charmaie calciphile. L'objectif est de conserver le bon état de conservation de la chênaie-charmaie en diversifiant les peuplements en terme d'essences, de structures et d'âges, et d'en accroître la surface en remplacement des pinèdes.

Outre l'intérêt pour les habitats forestiers eux-mêmes, cet objectif contribue à améliorer les territoires de chasse des chauves-souris (Grand Rhinolophe). La gestion des lisières devrait également permettre aux espèces du *Geranium sanguinei* (lisières xéro-thermophiles) de s'exprimer.

Opérations à prévoir

Code	Titre
GH 5	Façonner des lisières complexes, étagées et progressives
GH 6	Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés
GH 7	Favoriser le retour naturel des essences feuillues dans les peuplements résineux
FA 1	Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces

4 - Améliorer les connaissances sur la faune

Objectif à long terme visé :	Améliorer les connaissances sur le site
Facteur influençant la gestion :	Manque de connaissances sur la faune fréquentant le site

Le manque de connaissances sur la faune fréquentant le site ne permet pas d'avoir une bonne appréciation des espèces inféodées aux milieux présents. Pour pouvoir mettre en place des opérations de gestion, et évaluer leur impact sur la faune, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance sur les espèces fréquentant ce site et sur leurs exigences. La recherche sera orientée essentiellement vers les espèces de la Directive « Habitats » déjà observées ou potentiellement présentes (entre parenthèse dans le tableau suivant).

Opérations à prévoir

Code	Titre
SE 1	Inventorier l'entomofaune (Damier de la Succise)
SE 2	Inventorier l'herpétofaune (Lézard vert, Lézard des souches, Couleuvre verte et jaune)
SE 3	Inventorier les chiroptères

5 - Evaluer l'impact de la gestion

Objectif à long terme visé :	Améliorer les connaissances sur le site
Facteur influençant la gestion :	Impacts de la gestion préconisée dans le DOCOB sur les habitats et les espèces de la Directive

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation et de l'évolution des surfaces des habitats de la Directive permettra d'analyser les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.

Opérations à prévoir

Code	Titre
SE 4	Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive
SE 5	Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive

6 - Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site

Objectif à long terme visé :	Intégrer la conservation du site dans le contexte local
Facteur influençant la gestion :	Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de la protection du site, sur les menaces qui pèsent sur les habitats et les espèces

L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 passe par la communication auprès des acteurs locaux et des habitants en les informant sur l'intérêt du site.

La sensibilisation de la population et des acteurs locaux permet d'effacer les préjugés et de limiter la dégradation du site par ignorance.

Trois moyens de communication seront privilégiés pour la diffusion de l'information :

- La réalisation d'animations de sensibilisation et de réunions d'information.
- L'édition d'une lettre d'information et la rédaction d'articles dans la presse et les bulletins municipaux.
- La pose de panneaux placés sur les chemins d'accès.

Une vérification et un entretien des panneaux seront réalisés régulièrement.

Opérations à prévoir

Code	Titre
FA 2	Réaliser des animations de sensibilisation et réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale
FA 3	Editer une lettre d'information et des articles dans la presse locale et les bulletins municipaux
FA 4	Poser des panneaux d'information
IO 1	Entretien des panneaux d'information
PO 1	Vérifier l'état des infrastructures existantes

7 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Objectif à long terme visé :	-
Facteur influençant la gestion :	Devoirs liés à la désignation d'une Zone Spéciale de Conservation

Une évaluation annuelle des opérations mises en œuvre, permettra de vérifier la pertinence de la gestion entreprise et si besoin d'affiner les actions.

Au bout des 6 ans de durée du DOCOB, une évaluation des objectifs fixés sera réalisée avec un bilan des différents suivis écologiques et recherches effectués.

Ces évaluations seront communiquées aux membres du comité de pilotage local, aux élus ainsi qu'à la population locale pour qu'ils puissent être informés sur le suivi du site.

Opérations à prévoir

Code	Titre
AD 1	Evaluer annuellement la gestion conduite
AD 2	Evaluer les objectifs du DOCOB

Synthèse des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et des opérations de gestion

Priorité de l'opération : opération essentielle (● ● ●), importante (● ●), utile pour aller plus loin (●)

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération	
1 – Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »	<i>Fermeture du milieu</i>	1.1. Restaurer et entretenir les habitats de pelouses et d'éboulis	GH1 : Réouvrir les secteurs envahis par la fruticée et la pinède	● ● ●	
			GH2 : Entretenir régulièrement par fauche et/ou pâturage	● ● ●	
	<i>Abandon des pratiques agricoles</i>		FA1 : Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces	● ●	
	<i>Mise en culture</i>			FA4 : Poser des panneaux d'information	● ●
	<i>Dépôts sauvages</i>				● ●
	<i>Cultures périphériques</i>		1.2. Maintenir et favoriser les zones tampons	GH3 : Maintenir ou planter une bande boisée entre pelouses et cultures	● ●
				GH4 : Favoriser la mise en place de jachères entre pelouses et cultures	● ●
	<i>Etat de conservation</i>		1.3. Conserver et favoriser la chênaie charmaie calciphile, et les terrains de chasse du Grand Rhinolophe	GH5 : Façonner des lisières complexes, étagées et progressives	● ●
				GH6 : Maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés	● ●
				GH7 : Favoriser le retour naturel des essences feuillues dans les peuplements de résineux	● ●
FA1 : Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces		● ●			

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
2 – Améliorer les connaissances sur le site	<i>Manque de connaissances sur la faune fréquentant le site</i>	2.1. Améliorer les connaissances sur la faune	SE1 : Inventorier l'entomofaune	● ●
			SE2 : Inventorier l'herpétofaune	●
			SE3 : Inventorier les chiroptères	● ●
	<i>Impacts de la gestion préconisée dans le DOCOB sur les habitats et les espèces de la Directive</i>	2.2. Evaluer l'impact de la gestion	SE4 : Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive	● ● ●
			SE5 : Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive	● ● ●
3 – Intégrer la conservation du site dans le contexte local	<i>Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de la protection du site et sur Natura 2000</i>	3.1. Informer la population et les acteurs locaux sur la conservation du site	FA2 : Réaliser des animations de sensibilisation et réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale	● ●
			FA3 : Editer une lettre d'information et des articles dans la presse locale et les bulletins municipaux	● ●
			FA4 : Poser des panneaux d'information	● ●
			PO1 : Vérifier l'état des infrastructures existantes	● ●
			IO1 : Entretien des panneaux d'information	● ●
-	<i>Devoirs liés à la désignation d'une Zone Spéciale de Conservation</i>	4.1. Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs	AD1 : Evaluer annuellement la gestion conduite	● ●
			AD2 : Evaluer les objectifs du DOCOB	● ● ●

D - PROGRAMME D' ACTIONS

D - PROGRAMME D' ACTIONS

I - LES OPERATIONS DE GESTION

Annexe 16 : Fiches actions

Pour bénéficier d'un contrat, la parcelle, objet du contrat, doit être incluse dans le site Natura 2000. Le contrat passé avec un particulier prendra la forme d'un Contrat d'agriculture durable (CAD) lorsque les parcelles font partie d'une exploitation agricole, soit du fait de leur inscription à la MSA, soit du fait de leur déclaration aux primes de la PAC (imprimé S2 jaune).

Dans le cas contraire, le contrat prendra la forme d'un contrat Natura 2000.

Dans le cas d'un CAD, le montant de l'action bénéficiera d'une majoration incitative de + 20 % sur la superficie incluse dans le site Natura 2000, dans le respect des plafonds communautaires.

Pour les actions mobilisables dans le cadre des CAD, trois cas peuvent se présenter :

- les actions figurent dans l'arrêté préfectoral, elles sont mobilisables immédiatement,
- les actions ne figurent pas dans l'arrêté préfectoral mais elles figurent dans la synthèse régionale : un arrêté modificatif devra être pris pour les y intégrer,
- les actions ne figurent ni dans l'arrêté préfectoral, ni dans la synthèse régionale : une procédure visant à les faire valider devra être engagée.

Les mesures de gestion à mettre en œuvre pourront également provenir des Chartes Natura 2000 qui sont des engagements non rémunérés en contrepartie desquels les propriétaires pourront être exonérés de la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB). De plus certaines actions, d'animation notamment, bénéficieront de crédits du Ministère de l'écologie et du développement durable.

La circulaire du 24 décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 précise qu'il est « souhaitable que les contrats soient établis prioritairement pour des actions de gestion en faveur d'habitats et d'espèces dont l'état de conservation est défavorable au niveau national ». A ce jour, seul les habitats et espèces des milieux forestiers ont fait l'objet de listes similaires et, en attendant leur parution, la priorité a été évaluée sur la base des cahiers d'habitats et des données scientifiques disponibles.

Pour la mise en œuvre du Document d'objectifs, les contrats (CAD, Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000) seront passés en s'appuyant sur les cahiers des charges en vigueur au moment de leur signature.

1 - Gestion des habitats

GH1 - Réouvrir les zones envahies par la fruticée et la pinède

Cette opération concerne l'ensemble des habitats de pelouses et les éboulis. Il s'agit de débroussailler manuellement ou mécaniquement les ligneux qui ont tendance à gagner sur ces milieux ouverts, et à exploiter les secteurs de pinèdes où la végétation herbacée est encore caractéristique des pelouses. Compte tenu de la dynamique de fermeture du milieu, 1 passage tous les 5 ans semblent suffisants. Cette opération ne devra se pratiquer qu'entre mi-août et début février, en dehors de la pleine période d'activité biologique de la faune, notamment pour les reptiles et les oiseaux.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 ou à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Contrat Natura 2000

- A FH.005 0A : Lutte contre la fermeture des milieux (débroussaillage mécanique)
- A FH.005 0B : Lutte contre la fermeture des milieux (débroussaillage manuel)
- A FH.005 1 : Entretien mécanique ou manuel de l'ouverture des milieux

Contrat d'Agriculture Durable (mesure issue de la Synthèse régionale)

- 1901 A 01 : Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée (déprise ancienne) et entretien

Remarque : Concernant l'exploitation des résineux, il n'existe aucun contrat mais la vente du bois devrait couvrir les frais.

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 et Contrat d'Agriculture Durable*

GH2 - Entretien régulièrement par fauche et/ou pâturage

Cette opération concerne la « Pelouse mésoxérophile calcicole » et la « Pelouse xérophile calcicole ». Selon les opportunités de trouver un éleveur local intéressé et les conditions physiques des pelouses (superficie, pente), l'ouverture du milieu sera entretenue par pâturage extensif ou par fauche. La prise en compte de la flore et de l'entomofaune en particulier est essentielle dans la définition des modalités de pâturage (zonage, chargement, période). Dans le cas d'un pâturage il sera nécessaire de poser une clôture.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 ou à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Contrat Natura 2000

- A FH.004 0A : Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche ou pâturage extensif
- A FH.004 1A : Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche ou pâturage extensif – Option pose de clôtures

Contrat d'Agriculture Durable

- 1806 F 01 : Gestion contraignante d'un milieu remarquable
- 2003 A 01 : Gestion extensive des pelouses calcaires ou calcicoles sèches

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 et Contrat d'Agriculture Durable*

GH3 - Maintenir ou planter une bande boisée entre pelouses et cultures

Cette opération consiste à maintenir voire à planter des haies dans les zones de contact entre pelouses et cultures. Sur les versants sud, la hauteur des haies devra être limitée de manière à préserver l'exposition solaire nécessaire aux espèces de pelouses.

Attention, l'implantation de nouvelles haies ne pourra se faire que sur les secteurs agricoles hors pelouses.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 ou à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Contrat Natura 2000

- A FH 002 0A : Plantation de haies
- A FH 002 1A : Entretien de haies

Contrat d'Agriculture Durable (mesure issue de la synthèse régionale)

- 0501A00 : Plantation et entretien de haie

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000 et Contrat d'Agriculture Durable*

GH4 - Favoriser la mise en place de jachères entre pelouses et cultures

Cette opération consiste à inciter les agriculteurs à mettre en place des bandes en jachères ou des bandes enherbées dans les zones de contact entre pelouses et cultures.

Attention, l'implantation de jachères et de bandes enherbées ne pourra se faire que sur les secteurs agricoles hors pelouses.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un Contrat d'Agriculture Durable en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

Contrat d'Agriculture Durable (mesures figurant dans l'arrêté préfectoral)

- 0101A00 : Reconversion de terres arables en herbages extensifs
- 0401A00 : Implantation de dispositifs enherbés en remplacement de cultures arables
- 0402A00 : Implantation de dispositifs enherbés par localisation pertinente du gel PAC
- 1401A00 : Amélioration d'une jachère PAC (jachère faune sauvage)
- 1403A00 : Reconversion de terres arables en cultures d'intérêt faunistique ou floristique

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrat d'Agriculture Durable*

GH5 - Façonner des lisières complexes, étagées et progressives

Cette opération concerne la chênaie-charmaie calciphile. Elle consiste à façonner, manuellement, les lisières de manière à ce qu'elles comportent le maximum de stades de développement depuis la pelouse jusqu'à l'arbre adulte.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :

- F 27.007 0 : Travaux de façonnage de lisières complexes, étagées et progressives
- F 27.007 1 : Entretien de façonnage de lisières complexes, étagées et progressives

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

GH6 - Maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés

Cette opération concerne la zone forestière et consiste à maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés. Les arbres âgés sont utilisés notamment comme gîte par les chauves-souris.

Aucune mesure des contrats Natura 2000 ne correspond à ce type d'opération. Pour cette raison, l'incitation des propriétaires se fera uniquement dans le cadre de rencontres (cf. opération FA1).

☞ *Coût de l'opération : 0 €*

GH7 - Favoriser le retour naturel des essences feuillues dans les peuplements résineux

Cette opération concerne les zones de pinèdes et consiste à favoriser l'installation des feuillus pour remplacer progressivement les résineux.

Cette opération de gestion peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :

- F 27.004 : Accompagnement du retour du feuillu dans les peuplements résineux

☞ *Coût de l'opération : cf. Contrats Natura 2000*

Récapitulatif des mesures par type de contrat

Type de contrat	Mesures	Remarques
Contrat Natura 2000	A FH 005 0A	
	A FH 005 0B	
	A FH 005 1	
	A FH 004 0A	
	A FH 004 1A	
	A FH 002 0A	
	A FH 002 1A	
	F 27 004	
	F 27 007 0	
	F 27 007 1	
Contrat d'agriculture durable (CAD)	1806F01	
	2003A01	
	1901A01	Mesures devant être intégrée dans un arrêté modificatif
	0501A00	
	0101A00	
	0401A00	
	0402A00	
	1401A00	
1403A00		

2 - Suivi écologique

SE1 - Inventorier l'entomofaune

Cet inventaire s'oriente principalement vers la recherche des insectes inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats », notamment le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) potentiellement présent. Cet inventaire devra être réalisé entre début mai et fin juin.

☞ Coût de l'opération : 1 600 €

SE2 - Inventorier l'herpétofaune

Cet inventaire s'oriente principalement vers la recherche des reptiles inscrits à l'annexe IV de la Directive « Habitats », notamment le Lézard vert, le Lézard des souches et la Couleuvre verte et jaune, présents ou l'étant potentiellement sur le site. Cet inventaire devra être réalisé en avril-mai.

☞ Coût de l'opération : 1 600 €

SE3 - Inventorier les chiroptères

Cette action consiste à inventorier les chauves-souris et principalement celles inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » qui utilisent le site comme territoire de chasse. Cet inventaire devra être réalisé en juillet-août, période d'envol des jeunes.

☞ Coût de l'opération : 1 800 €

SE4 - Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive

Les différents indicateurs à suivre pour évaluer l'état de conservation des habitats de la Directive sont détaillés dans la partie B.II.3.

Ce suivi sera réalisé à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

☞ *Coût de l'opération : 1 200 €*

SE5 - Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive

En plus de l'état de conservation des habitats, l'ensemble des habitats de la Directive sera cartographié et leurs surfaces estimées. Ces surfaces seront comparées avec l'état initial réalisé en 2003 (cf. cartes de localisation des habitats naturels en annexe).

Ce suivi sera réalisé à la fin de la durée du DOCOB et l'analyse des données sera réalisée dans le cadre de l'évaluation des objectifs du DOCOB.

☞ *Coût de l'opération : coût intégré au suivi de l'état de conservation des habitats (opération SE 4)*

3 - Fréquentation, accueil et pédagogie

FA1 - Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces

Cette opération consiste à informer les propriétaires et exploitants sur les actions préconisées dans le DOCOB et à les inciter à les mettre en place, ou tout du moins à poursuivre la gestion qu'ils mènent lorsque celle-ci est adaptée.

☞ *Coût de l'opération : 1 600 €*

FA2 - Réaliser des animations de sensibilisation et réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale

Cette opération consiste à réunir la population et les acteurs locaux au moins une fois tous les 2 ans pour leur présenter les actions réalisées et à venir sur le site Natura 2000 ainsi que leur faire découvrir les intérêts écologiques du site.

L'intérêt d'une telle opération réside dans le dialogue en direct avec la population locale, ce qui permet de répondre plus rapidement à leurs interrogations.

☞ *Coût de l'opération : 600 €*

FA3 - Editer une lettre d'information et des articles dans la presse locale et les bulletins municipaux

Une information annuelle sur le déroulement de la mise en place des opérations de gestion et les résultats obtenus sur le site sera diffusée par le biais d'une lettre d'information (en continuité avec celle éditée lors de la phase d'élaboration du DOCOB), et d'articles dans la presse locale et les bulletins municipaux.

Cette action vise à sensibiliser le maximum de personnes au niveau local.

☞ *Coût de l'opération : 1 200 €*

FA4 - Poser des panneaux d'information

Des panneaux pourront être mis en place en bordure des chemins de randonnée et au niveau des accès au site pour informer les personnes sur l'existence du site Natura 2000 et les consignes à respecter pour la préservation des milieux et des espèces. Le nombre et l'emplacement des panneaux seront définis en fonction des intérêts sur le terrain et de la volonté des propriétaires.

☞ *Coût de l'opération : sur devis*

4 - Entretien des infrastructures

IO1 - Entretien des panneaux d'information

Cette opération comprend l'entretien des panneaux. Ce sont pour l'essentiel les supports en bois des panneaux qui devront être régulièrement entretenus (passage d'une couche de lasure).

Un passage tous les 3 ans sera nécessaire pour réaliser cet entretien, soit un passage durant la période de validité du DOCOB. La charge de travail dépendra du nombre de panneaux présents.

☞ *Coût de l'opération : en fonction du nombre de panneaux*

5 - Surveillance du site

PO1 - Vérifier l'état des infrastructures existantes

Des actes de malveillances ou de négligences étant toujours envisageables, il faut prévoir des visites ponctuelles de contrôle de l'état des panneaux qui seront installés.

☞ *Coût de l'opération : réalisé ponctuellement en fonction des autres opérations*

6 - Administratif

AD1 - Evaluer annuellement la gestion conduite

La gestion sera évaluée sous forme d'un compte-rendu annuel d'activités qui fera le point sur :

- Les résultats du suivi écologique (tendances évolutives du site, pertinence des méthodes appliquées),
- L'état d'avancement des opérations (réalisation et efficacité des opérations),
- Les coûts de gestion et de suivi du site.

Cette évaluation sera communiquée aux services de l'Etat et aux acteurs concernés par le site lors d'une réunion annuelle du comité de pilotage local.

☞ *Coût de l'opération : 3 000 €*

AD2 - Evaluer les objectifs du DOCOB

Les opérations correspondant aux objectifs du DOCOB seront évaluées au bout des 6 ans sous forme d'un rapport d'activités qui fera la synthèse des comptes-rendus bisannuels d'activités.

Il permettra :

- D'actualiser les connaissances sur le site
- D'évaluer chaque objectif et opération de gestion et de vérifier ainsi leur pertinence

- De proposer la gestion à conduire à l'avenir pour pérenniser le potentiel du site

Cette évaluation sera communiquée aux services de l'Etat et aux acteurs concernés par le site lors de la réunion du comité de pilotage local de la dernière année d'application du DOCOB.

☞ *Coût de l'opération : 1 000 €*

II - LE PLAN DE TRAVAIL

Annexe 17 : Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)

Le Plan de travail optimise l'efficacité de la gestion en fixant le planning des actions à engager et des opérations prioritaires mais également, en évaluant les coûts des opérations et leur répartition dans le temps. Il permet de donner au gestionnaire du site une vision d'ensemble sur la répartition de la charge de travail dans les années à venir ainsi que sur les coûts des opérations.

Evaluation financière des opérations et répartition annuelle

NB : Concernant les opérations de gestion des habitats (GH), les coûts minimaux et maximaux sont évalués en fonction des contrats les moins et les plus rémunérateurs, et des surfaces ou linéaires potentiels maximum à gérer.

Code	Résumé de l'opération	Priorité	An 1 (en €.)	An 2 (en €.)	An 3 (en €.)	An 4 (en €.)	An 5 (en €.)	An 6 (en €.)	Total (en €.)	Périodicité	Moyens	Maîtres d'œuvres potentiels
Gestion des habitats et des espèces (GH)												
GH1	Réouvrir les secteurs envahis par la fruticée et la pinède	●●●	Contrats Natura 2000 ou CAD						De 10 000 à 30 000	Tous les 5 ans	-	Propriétaires / Entreprises / Exploitants agricoles
GH2	Entretien régulièrement par fauche et/ou pâturage	●●●	Contrats Natura 2000 ou CAD						De 20 400 à 91 000	-	-	Exploitants agricoles / Propriétaires
GH3	Maintenir ou planter une bande boisée entre pelouses et cultures	●●	Contrats Natura 2000 ou CAD						/	-	-	Exploitants agricoles / Propriétaires
GH4	Favoriser la mise en place de jachères entre pelouses et cultures	●●	CAD						/	-	-	Exploitants agricoles / Propriétaires
GH5	Façonner des lisières complexes, étagées et progressives	●●	Contrats Natura 2000						14 250	-	-	Exploitants et propriétaires forestiers
GH6	Maintenir et favoriser des peuplements forestiers âgés	●●							0	-	-	Exploitants et propriétaires forestiers
GH7	Favoriser le retour naturel des essences feuillues dans les peuplements résineux	●●	Contrats Natura 2000						14 100	-	-	Exploitants et propriétaires forestiers
TOTAL GH			De 9 792 à 24 892	De 9 792 à 24 892	De 9 792 à 24 892	De 9 792 à 24 892	De 9 792 à 24 892	De 9 792 à 24 892	De 58 750 à 149 350			
Suivi écologique (SE)												
SE1	Inventorier l'entomofaune	●●		1 600					1 600	2ème année	8 jours	CPNCA
SE2	Inventorier l'herpétofaune	●				1 600			1 600	4ème année	8 jours	CPNCA
SE3	Inventorier les chiroptères	●●			1 800				1 800	3ème année	9 jours	CPNCA
SE4	Suivre les indicateurs de l'état de conservation des habitats de la Directive	●●●						2 200	2 200	Dernière année	11 jours + photo aérienne	CPNCA
SE5	Suivre l'évolution de la surface des habitats de la Directive	●●●						avec SE4				CPNCA
TOTAL SE			0	1600	1800	1600	0	2200	7 200			
Fréquentation, accueil et pédagogie (FA)												
FA1	Inciter les propriétaires et/ou exploitants à mener des pratiques adaptées aux exigences des habitats et des espèces	●●	600	200	200	200	200	200	1 600	Chaque année	8 jours	Animateur du site Natura 2000
FA2	Réaliser des actions de sensibilisation et réunions d'information pour les acteurs locaux et la population locale	●●	200		200			200	600	1ère, 3ème et 5ème année	1 jour tous les 2 ans	Animateur du site Natura 2000
FA3	Editer une lettre d'information et des articles dans la presse locale et les bulletins municipaux	●●	200	200	200	200	200	200	1 200	Tous les ans	1 jour tous les ans	Animateur du site Natura 2000
FA4	Poser des panneaux d'information	●●		sur devis					sur devis	2ème année	-	Structure spécialisée / Collectivités / Animateur site N2000
TOTAL FA			1000	400	600	400	600	400	3 400			
Entretien des infrastructures (IO)												
IO1	Entretien des panneaux d'information	●●						-	en fonction du nombre	1 fois tous les 3 ans	en fonction du nombre	Animateur site N2000 / Communes
TOTAL IO			0	0	0	0	-	0	-			
Police et surveillance (PO)												
PO1	Vérifier l'état des infrastructures existantes	●●	avec les opérations de gestion et de suivis						0	-	-	Animateur site N2000 / Communes
TOTAL PO			0	0	0	0	0	0	0			
Administratif (AD)												
AD1	Evaluer annuellement la gestion conduite	●●	600	600	600	600	600	avec AD2	3 000	Tous les ans	3 jours	Animateur du site Natura 2000
AD2	Evaluer les objectifs du DOCOB	●●●						1 000	1 000	Dernière année	5 jours	Animateur du site Natura 2000
TOTAL AD			600	600	600	600	600	1000	4 000			
Total			De 11 392 à 26 492	De 12 392 à 27 492	De 12 792 à 27 892	De 12 392 à 27 492	De 10 992 à 26 092	De 13 392 à 28 892	De 73 350 à 163 950			

Priorité : opération essentielle (●●●), importante (●●), utile pour aller plus loin (●)

Opérateurs potentiels : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA), exploitants agricoles, propriétaires et exploitants forestiers, communes, entreprises spécialisées

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- ARTHUR L. & LEMAIRE M.** (1999) – *Les chauves-souris maîtresse de la nuit* – La bibliothèque du naturaliste, Delachaux et Niestlé.
- AUBOIN K.** (2001) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°96 « Ardoisières de Monthermé et de Deville »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- AUBOIN K.** (2001) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°97 « Souterrains de Montlibert »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- AUBOIN K.** (2001) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°98 « Carrière de Chemery-sur-Bar »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BARDAT, J.** (1993) – *Guide d'identification simplifiée des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine* – Paris : Muséum National d'Histoire Naturelle, 56 p.
- BECU D.** (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°91 « Grotte de Coublanc »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D.** (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°94 « Carrières souterraines d'Arsonval »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°95 « Carrières souterraines de Vertus »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D., LECONTE R.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°3 « Rebord du plateau de Langres de Cohons à Chalindrey »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D., LECONTE R.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°16 « Pelouses submontagnardes du plateau de Langres »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D., LECONTE R.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°18 « Pelouses de la Côte de Chaumont à Brottes »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BELLMANN H., LUQUET G.** (1995) – *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale* – Delachaux et Niestlé
- BOURNERIAS M.** (1979) – *Guide des groupements végétaux de la Région parisienne, 2ème édition* – Paris : Société d'Édition d'Enseignement Supérieur Masson, 483 p.
- CHINERY M.** (1988) – *Insectes de France et d'Europe occidentale* – Arthaud, 320 p.
- COLLECTIF** (1994) – *Le livre rouge : inventaire de la faune menacée en France* – Nathan, MNHN, WWF, 175 p.
- Conférence Permanente des Réserves Naturelles** (1991) – *Guide de méthodologie des plans de gestion des Réserves Naturelles* – A.T.E.N./ M.A.T.E., 61 p.
- COPPA G.** (2000) – *Notes entomologiques* – Bull. SSNAHM, Tome XXV, Fasc. 13, n°108, p. 331-333

- COPPA G.** (2001) – *Cartographie des orthoptères de la région Champagne-Ardenne et de ses marges : Nord-Est de la France (Orthopteroidea, Ensifera, Caelifera, Mantodea)* – Matériaux Entomocénétiques, 6, p. 15-48
- CRESPI C., FERMENT A.** (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°8 « Pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- CRESPI C., FERMENT A.** (2004) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°37 « Marais de la Vanne à Villemaur »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- DEFAUT B.** (2001) – *La détermination des orthoptères de France, 2^{ème} édition* – Bédeilhac, 83 p.
- DE LANGUE et al.** (1992) – *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines, 4^{ème} édition* – Edition du Patrimoine du Jardin Botanique de Belgique, 1092 p.
- DG. XI – D.2** (1996) – *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, Version EUR 15* – Bruxelles : Direction Générale « Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile » de la Commission Européenne, 109 p.
- DI.R.EN. Champagne-Ardenne** (1996) – *Sites susceptibles d'être désignés dans le réseau Natura 2000, fiches de présentation, Champagne-Ardenne* – Dossier de consultation, mise en œuvre de la directive européenne « Habitats-faune-flore »
- Directive 92/43/CEE** – *Directive Habitats-Faune-Flore* – JOCE 22 juillet 1992
- DURIN L., FRANCK J., GEHU J.M.** (1991) – *Flore illustrée de la région Nord-Pas-De-Calais et des territoires voisins pour la détermination aisée et scientifique des plantes sauvages* – Bailleul : Centre Régional de Phytosociologie, 323 p.
- E.N.G.R.E.F.** (1997) – *CORINE Biotope, types d'habitats français* – 217 p.
- FAUVEL B. et al.** (1992) – *Les oiseaux de Champagne-Ardenne* – St Remy-en-Bouzemont : Centre Ornithologique Champagne-Ardenne, 290 p.
- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll.** (1997) – *Statut de la faune de France métropolitaine : statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques* – Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris : SPN / IEGB / MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 p.
- FITTER R., FITTER A., FARRER A.** (1991) – *Guide des graminées, carex, joncs, fougères* – Delachaux et Niestlé, 255 p.
- FROC S., RIVEZ S.** (2003) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°42 « Marais de Germont Buzancy »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- HIGGINS L.G., RILEY N.D.** (1988) – *Guide des papillons d'Europe* – Delachaux et Niestlé, 455 p.
- LAFRANCHIS T.** (2000) – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles* – Collection Parthénope, Editions Biotope, Mèze (France), 448 p.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** (2000) – *Fiches espèces et habitats* – non publié

- Préfecture de la Région Champagne-Ardenne** (1999) – *Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux, contribution de la Champagne-Ardenne* – Ministère de l’Agriculture et de la Pêche, Direction Régionale de l’Environnement Champagne-Ardenne, 110 p.
- R.N.F.** (1998) – *Le document d’objectifs : un outil pour la gestion concertée du réseau Natura 2000, guide de présentation* – LIFE Elaboration expérimentale de documents d’objectifs sur des sites du futur réseau Natura 2000, 18 transparents
- RAMEAU J.C.** (1993) – *Habitats forestiers de la Directive Habitats présents et à retenir en France métropolitaine* – Nancy : ENGREF, 43 p.
- ROUE S.Y., BARATAUD M. et al.** (1999) – *Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d’une gestion conservatoire* – S.F.E.P.M./M.A.T.E., le Rhinolophe, Vol. spéc. n°2, 140 p.
- ROYER J.M.** (1972) - *Essai de synthèse sur les groupements végétaux de pelouses, éboulis et rochers de Bourgogne et Champagne méridionale* - Faculté des sciences et des techniques de l’université de Besançon.
- ROYER J.M.** (1982) - *Caractérisation, répartition et origine du Xérobromion* - Colloque phytosociologique de Strasbourg
- ROYER J.M.** (2002) – *les pelouses calcaires de la Haute-Marne* – Groupe Régional d’Etude de la Flore, de la Faune et des Ecosystèmes.
- SCHOBER W. et GRIMMBERGER E.** (1991) – *Guide des Chauves-souris d’Europe* – Delachaux et Niestlé, 223p.
- VALENTIN-SMITH G. et al.** (1998) – *Guide méthodologique des documents d’objectifs Natura 2000* – R.N.F./ A.T.E.N., 144 p.